



Communiqué de Presse

Bruxelles/Utrecht - Le 10 mars 2010 - Résultats de l'année 2009

- **Excellent bénéfice net des activités d'assurance d'EUR 456 millions**, solvabilité élevée à **231 %**
 - ◆ Retour aux bénéficiaires dans l'activité d'assurance vie, à EUR 382 millions
 - ◆ Bénéfice net d'EUR 74 millions dans l'activité non-vie sous l'effet négatif d'une progression des sinistres
 - ◆ Progression de 15%, à EUR 4,9 milliards, de la Valeur Intrinsèque Conforme au Marché 2009

- **À EUR 15,8 milliards**, l'encaissement brut total progresse par rapport à 2008
 - ◆ L'encaissement consolidé progresse de 3% à EUR 12,0 milliards
 - ◆ L'encaissement provenant des partenariats non consolidés progresse de 25% à EUR 3,8 milliards

- **Bénéfice net du groupe d'EUR 1.192 millions**, incluant un bénéfice net pour le Compte Général d'EUR 736 millions
 - ◆ Le bénéfice net du Compte Général inclut une plus-value d'EUR 697 millions provenant de la cession de 25% plus une action d'AG Insurance
 - ◆ Réévaluation positive nette d'EUR 581 millions de l'option d'achat sur les actions BNP Paribas, après impôts ; impact négatif d'EUR 316 millions lié à la RPN(I)
 - ◆ Incidence négative, après impôts, d'EUR 301 millions liée au litige avec Fortis Bank Nederland relatif à Fortis Capital Company Ltd.

- Proposition d'un dividende en numéraire au titre de l'exercice 2009 de **8 centimes d'euro par action**

- Fortis propose de modifier sa dénomination sociale en « **ageas** »

M. Bart De Smet, CEO, a déclaré :

« L'année qui vient de se clôturer a été une année de grands changements pour notre société. Nous avons pris plusieurs décisions importantes relatives à l'évolution future du groupe, et nous avons terminé l'année plus forts et plus stables. Malgré un environnement toujours difficile, nous avons réussi à préserver la valeur de notre modèle opérationnel et renforcé notre position sur nos principaux marchés en Europe et en Asie. En 2009 et encore aujourd'hui, nos marchés sont restés difficiles et imprévisibles. Nos résultats financiers solides et notre excellente solvabilité constituent un solide atout en ces temps de marchés financiers volatils. Nous contrôlons en permanence la performance du portefeuille de placements adossé à nos engagements à long terme en vie. Malgré le profil de risque relativement bas de ce portefeuille, nous avons réduit le risque de concentration chaque fois que nous avons estimé prudent et possible de le faire. Dans le segment non-vie, nous avons pris plusieurs mesures pour améliorer notre performance opérationnelle.

L'exercice 2010 sera également une année importante. Nous nous concentrerons sur le développement de nos activités d'assurance dans l'optique de la pérennité de notre entreprise. Grâce aux mesures déjà prises, à l'enthousiasme et au dévouement de nos collègues, nous serons bien placés pour faire face aux défis futurs. En effet, nous sommes tous portés par un seul et même objectif : créer durablement de la valeur pour l'ensemble de nos parties prenantes. La gestion active de tous les dossiers hérités du passé reste un aspect essentiel. A l'égard de toutes les enquêtes et procédures judiciaires découlant d'événements passés, la première priorité du Conseil d'Administration et son devoir sont d'agir dans le meilleur intérêt de ses actionnaires et de sauvegarder la stabilité financière à long terme du nouveau Fortis. Le Conseil d'Administration continuera de défendre avec ténacité l'entreprise et ses parties prenantes et prendra toutes les mesures adéquates pour protéger l'entreprise des conséquences possibles de procédures en cours ou à venir.

Pour conclure, j'ai le plaisir de vous annoncer le nouveau nom que nous nous proposons de donner à notre société, « ageas » : une identité nouvelle, symbole du début d'une ère nouvelle. »

Chiffres clés de Fortis

en EUR millions

	2009	2008	2° S 2009	2° S 2008	1er S 2009
Bénéfice net de l'assurance avant intérêts minoritaires	576	31	314	- 318	262
- AG Insurance	435	12	229	- 239	206
- Fortis Insurance International	141	19	84	- 80	57
Bénéfice net de l'assurance revenant aux actionnaires	456	6	227	- 313	229
- AG Insurance	366	6	171	- 242	195
- Fortis Insurance International	90	- 0	57	- 71	33
Bénéfice net du Compte Général (y compris les éliminations)	736	- 616	78	- 322	658
- Bénéfice net du Compte Général hors valeur de l'option d'achat	155	- 616	- 21	- 322	176
Bénéfice net revenant aux actionnaires*	1.192	- 28.022	306	- 635	886
- Bénéfice net revenant aux actionnaires hors valeur de l'option d'achat	611	- 28.022	207	- 635	404
Fonds sous gestion (en EUR milliards)	73.0	65.8	73.0	65.8	68.5
Ratio charges opérationnelles vie/fonds sous gestion vie	0.59%	0.59%	0.59%	0.59%	0.59%
Ratio combiné	105.1%	99.8%	104.3%	100.0%	105.8%
Ratio de solvabilité total de l'assurance (%)	231%	202%	231%	202%	229%
Embedded Value - valeur intrinsèque	4.898	4.271	*	*	*
Valeur ajoutée des nouvelles affaires (VANB)	69	81	*	*	*
Moyenne pondérée du nombre d'actions ordinaires (en millions)	2.475	2.296	2.475	2.396	2.475
Rendement par action (en EUR)	0,48	- 12,21	0,12	- 12,38	0,36
- Rendement par action hors valeur de l'option d'achat (en EUR)	0,24	- 12,21	0,08	- 12,38	0,16
- Avant résultat net sur activités abandonnées	0,48	- 0,27	0,12	- 0,31	0,36
Capitaux propres nets par action (en EUR)	3,37	2,75	3,37	2,75	3,11
- Capitaux propres nets par action hors valeur de l'option d'achat (en EUR)	3,14	2,75	3,14	2,75	2,91
Dividende par action (en EUR)	0,08	-	-	-	-
Rendement sur capitaux propres	15%	- 97%	9%	-	6%
- Rendement sur capitaux propres hors valeur de l'option d'achat (en EUR)	7.8%	-	5%	2.8%	-

* Le bénéfice net de 2008 inclut une perte sur les activités abandonnées d'EUR 27,4 milliards.

Communiqué de presse

10 mars 2010

Résultats de l'année 2009

Plus d'informations:

Investor Relations: Frank Vandendorre

Tél.: +32 2 565 57 49

frank.vandendorre@fortis.com

Press: Kathleen Steel

Tél.: +32 2 565 22 66

kathleen.steel@fortis.com

Table des matières

◆ Synthèse	3
◆ AG Insurance.....	8
◆ Fortis Insurance International	14
◆ Embedded Value et Valeur ajoutée des nouvelles affaires (VANB).....	20
◆ Compte Général	22
◆ Portefeuille de placements et solvabilité.....	30
◆ Annexe 1 : État consolidé de la situation financière au 31 décembre 2009.....	36
◆ Annexe 2 : Compte de résultat au 31 décembre 2009.....	37
◆ Annexe 3 : Indicateurs clés de performance.....	38
◆ Annexe 4 : Chiffres semestriels par secteur.....	40
◆ Annexe 5 : Données d'encaissement comparables.....	43
◆ Annexe 6 : Encaissement par région	44
◆ Annexe 7 : Capitaux propres nets tangibles	45
◆ Annexe 8 : Passifs éventuels.....	46

Synthèse

Les résultats de Fortis en 2009 reflètent pour la première fois la nouvelle configuration de Fortis en tant que groupe d'assurance international, s'appuyant sur un portefeuille équilibré d'activités dans des marchés matures et des marchés en croissance, en Europe et en Asie.

Le **bénéfice net** de Fortis revenant aux actionnaires, pour l'exercice 2009, atteint EUR 1.192 millions. Le bénéfice net des activités d'assurance s'est considérablement amélioré par rapport à 2008, pour atteindre EUR 456 millions. La contribution du Compte Général s'élève à EUR 736 millions, grâce à plusieurs éléments exceptionnels tels que la plus-value sur la vente de 25% plus une action d'AG Insurance à Fortis Banque et à d'autres éléments relatifs à la transaction clôturée le 12 mai 2009 avec BNP Paribas, l'État belge et Fortis Banque.

Le bénéfice du deuxième semestre 2009 s'élève à EUR 306 millions. Le bénéfice net des activités d'assurance est resté stable par rapport au premier semestre 2009, malgré l'augmentation des intérêts minoritaires après la vente de la participation de 25% plus une action dans AG Insurance. Le bénéfice net du Compte Général, soit EUR 78 millions, provient de la plus-value sur l'option d'achat sur actions BNP Paribas et d'une diminution de la juste valeur négative la RPN(I).

Veillez vous référer aux pages 8 à 35 pour une présentation détaillée.

Assurance

Bénéfice net

Le **bénéfice net des activités d'assurance** revenant aux actionnaires s'élève à EUR 456 millions en 2009, contre EUR 6 millions en 2008. Les activités d'assurance vie ont renoué avec la rentabilité, à EUR 382 millions, après un exercice 2008 marqué par des pertes substantielles dues à la situation des marchés financiers. Le bénéfice des activités non-vie après intérêts minoritaires a été réduit de moitié à EUR 74 millions sous l'effet d'une hausse des sinistres dans les segments automobile et multirisque habitation.

Par rapport à 2008, le produit des placements de l'activité **vie** s'est amélioré, car les rendements financiers ont beaucoup moins souffert des turbulences sur les marchés financiers ; cette tendance s'est avérée dans tous les pays dans lesquels Fortis est actif. Le résultat continue néanmoins de ressentir les effets de la baisse des rendements sur les placements et de la diminution des revenus de commissions due à une baisse du montant moyen des fonds sous gestion relatifs aux contrats en unités de compte (unit-linked).

Dans le segment **non-vie**, les principaux marchés - Belgique et Royaume-Uni - ont souffert de l'évolution défavorable des sinistres et de l'augmentation des coûts liés au changement de marque commerciale et à la scission, particulièrement en Belgique. Il en résulte une augmentation du ratio combiné et une baisse des marges opérationnelles, qui expliquent la baisse du résultat net à EUR 74 millions, soit bien en deçà du niveau de 2008.

Selon une approche par secteur, le bénéfice d'**AG Insurance** revenant aux actionnaires s'élève à EUR 366 millions. Le montant revenant aux intérêts minoritaires s'élève à EUR 69 millions et porte essentiellement sur la participation de 25% + 1 action acquise par Fortis Banque en mai 2009. Conformément à la tendance générale observée dans nos activités vie, l'amélioration du résultat s'explique par la meilleure tenue des marchés financiers.

La baisse des rendements financiers et des commissions liées à des contrats en unités de compte a toutefois pesé sur le résultat net. En non-vie, les résultats des polices multirisque habitation ont souffert de l'augmentation de la fréquence et de la gravité des sinistres liés aux conditions météorologiques, tandis que les sinistres des polices automobile progressaient par rapport à 2008. Le ratio combiné 2009 s'élève à 103,2%, contre 100,9% en 2008, sous l'impact d'une sinistralité et de charges plus élevées. Enfin, le résultat 2009 a bénéficié d'une récupération fiscale unique de revenus définitivement taxés (RDT)¹ de EUR 94 millions au premier semestre, largement compensée par l'effet des marchés financiers sur le portefeuille de placements (EUR 77 millions). Ces deux éléments sont intervenus tous deux au premier semestre.



1 Revenus définitivement taxés ou RDT : récupération fiscale fondée sur la modification de la législation belge en matière d'exemption fiscale de certains dividendes.

L'augmentation des résultats d'assurance au second semestre 2009 a été neutralisée par l'augmentation des intérêts minoritaires (en l'occurrence la participation de 25% + 1 action acquise par Fortis Banque), ce qui aboutit à un niveau de bénéfice stable par rapport au premier semestre 2009.

Le bénéfice net de **Fortis Insurance International (FII)** après intérêts minoritaires s'élève à EUR 90 millions, à comparer à un résultat nul en 2008. Le résultat net revenant aux intérêts minoritaires atteint EUR 51 millions, essentiellement à cause du résultat net réalisé au Portugal. Le recul de la contribution nette des activités non-vie s'explique par la baisse de la contribution de l'activité automobile au Royaume-Uni, sous l'impact d'une fréquence accrue des cas de préjudices corporels. Par conséquent, le ratio combiné pour FII s'établit à 107,8% en 2009, contre 98,4% en 2008.

À EUR 57 millions, le résultat net de FII bénéficie d'un excellent deuxième semestre, soutenu par l'amélioration des marges de placement, l'absence de pertes sur investissements et un résultat positif non récurrent d'EUR 15 millions.

Encaissements bruts

Malgré un contexte difficile, la performance commerciale du groupe reste soutenue. L'excellente performance du premier semestre de l'exercice s'est répétée au cours du second semestre : le total des encaissements bruts a atteint EUR 15,8 milliards, en hausse de 8% par rapport à 2008, avec un montant d'encaissements égal d'EUR 7,9 milliards pour chaque semestre. Le montant des encaissements en vie a progressé, tant en Belgique qu'à l'international, en progression globale de 10% par rapport à 2008, à EUR 12,8 milliards. Le montant des encaissements en non-vie a souffert de l'évolution défavorable des cours de change, mais est cependant resté stable à EUR 3 milliards.

Le montant des encaissements bruts a bénéficié d'une forte reprise de l'activité commerciale en Belgique, tant en vie qu'en non-vie, après un deuxième semestre 2008 difficile. Les activités internationales ont été marquées par une excellente performance dans les coentreprises asiatiques et par une forte reprise des encaissements au Luxembourg au quatrième trimestre. Dans les deux secteurs, **AG Insurance** et **Fortis Insurance International**, la vente des contrats en unités de compte a fortement baissé, suivant la tendance générale des marchés, en raison de la préférence des clients pour des produits d'assurance vie à taux garantis.

L'encaissement brut total d'**AG Insurance** atteint EUR 6,9 milliards, en hausse de 9 % par rapport à 2008.

L'encaissement en vie progresse de 11 % à EUR 5,4 milliards, contre 3% à EUR 1,5 milliard en non-vie. En assurance vie, le chiffre d'affaires est soutenu par l'excellent niveau des encaissements enregistrés par le biais du canal bancaire et une très bonne performance de l'activité Employee Benefits. Le montant des encaissements en non-vie a progressé davantage (+3%) que la croissance totale estimée du marché en 2009 (+1%). Cela s'explique notamment par la souscription de nouvelles affaires, mais aussi par des révisions de tarifs à la hausse, surtout dans le segment automobile. La dernière enquête de marché d'Assuralia a reconfirmé la position de leader d'AG Insurance sur le marché, tant en vie qu'en non-vie. Que ce soit en assurance vie individuelle ou de groupe, AG Insurance reste le leader incontesté du marché belge, avec une part de marché proche de 30%. En non-vie, le groupe reste le 2e opérateur avec plus de 15% de part de marché.

L'encaissement brut total de **Fortis Insurance International**, en tenant compte des coentreprises non consolidées prises en compte à 100%, s'élève à EUR 8,9 milliards, en progression de 7% par rapport à 2008.

L'encaissement s'élève à EUR 7,4 milliards en vie et à EUR 1,5 milliard en non-vie. Les coentreprises non consolidées ont réalisé un encaissement brut d'EUR 3,8 milliards en 2009, en progression de 25% par rapport à 2008. Cette augmentation s'est marquée dans tous les pays, mais particulièrement en Chine. En Asie, l'activité a dépassé pour la première fois la barre des EUR 4 milliards d'encaissements. Dans les entités consolidées à 100%, l'activité vie à Luxembourg a réalisé une très bonne performance au deuxième semestre grâce à une forte activité de souscription LPS (Libre Prestation de Services) en décembre 2009. En France, l'activité s'est redressée au deuxième semestre, sans pourtant compenser complètement l'accès de faiblesse enregistré au premier semestre. La contribution des activités portugaises est restée stable, avec un encaissement total proche d'EUR 2,4 milliards. Enfin, les activités non-vie au Royaume-Uni ont enregistré une hausse de 6% des encaissements à taux de change constants mais légèrement inférieurs à ceux de 2008 à taux de change courants, sous l'effet de fluctuations de change défavorables.

Portefeuille de placements

Le profil et la gestion du portefeuille de placements de Fortis reflètent la nature à long terme des engagements qu'il couvre. La majorité des actifs est investie dans des titres à revenu fixe assortis de notations de crédit élevées et de durées relativement longues ; ces actifs sont gérés selon une philosophie de conservation en portefeuille (*Buy and Hold*).

Le portefeuille de placements de Fortis au 31 décembre 2009 a progressé à EUR 56,4 milliards grâce à de nouveaux encaissements et à une réévaluation des actifs. La composition n'a pas changé sensiblement pendant l'exercice, avec 90% investis en titres à revenu fixe et 3% en actions. La qualité de crédit du portefeuille est restée élevée, avec 99% d'actifs notés « Investment grade » et près de 90% du portefeuille assortis d'une note supérieure ou égale à A. Quelque 65% de ces actifs, soit EUR 33,4 milliards, sont investis en obligations souveraines, et 17,4 milliards en obligations d'entreprises. L'incertitude accrue concernant certains États européens a affecté de manière négative la valeur des investissements dans des pays du sud de l'Europe notamment, érodant une partie de nos plus-values latentes. Par ailleurs, Fortis a réduit son exposition à l'égard de la Grèce fin 2009 d'environ EUR 850 millions, et au cours des premiers mois de 2010, a encore vendu EUR 1,5 milliard, principalement des obligations italiennes à échéance relativement courte (situation jusqu'au 3 mars 2010). L'impact direct du rééquilibrage des investissements sur les résultats est limité. Le portefeuille d'obligations d'entreprises reste essentiellement investi en titres « investment grade », avec EUR 8,4 milliards en valeurs financières et EUR 6,5 milliards auprès d'institutions gouvernementales ou supranationales.

Fin 2009, Fortis Real Estate, une filiale à 100% d'AG Insurance, gère des actifs à hauteur d'EUR 3,9 milliards. Les investissements en 2009 atteignent un total d'EUR 400 millions et se situent principalement en Belgique mais concernent aussi un complexe de parking en Espagne (comptabilisé en 2010).

Valeur intrinsèque (Embedded Value) et Valeur Ajoutée des Nouvelles Affaires (VANB)

À la fin de l'exercice, la Valeur intrinsèque a progressé, passant d'EUR 4,3 milliards à EUR 4,9 milliards, essentiellement sous l'effet de l'amélioration des taux d'intérêt, de cash-flows opérationnels soutenus et d'un rétablissement des marchés financiers au cours de l'année 2009. Les chiffres à fin 2008 ont été retraités afin de refléter notamment la modification du périmètre intervenu à la suite

de la cession de 25% plus une action d'AG Insurance à Fortis Banque en 2009 ainsi que des améliorations apportés à nos modèles. Le périmètre pris en compte pour le reporting de la valeur intrinsèque inclut les entreprises consolidées mais exclut les coentreprises asiatiques et le Compte Général, qui reflète les activités de holding.

Le montant de la Valeur ajoutée par les nouvelles affaires (Value Added by New Business - VANB) est retombée à EUR 69 millions au 31 décembre 2009, contre EUR 81 millions en 2008. Ce repli est essentiellement dû au recul de la Valeur actuelle des primes des affaires nouvelles (Present Value of New Business Premiums - PVNBP) chez Fortis Insurance International, tandis que le redressement de la VANB chez AG Insurance s'explique par la reprise des marchés financiers alors que l'année 2008 avait été fortement impactée par des obligations défailtantes.

Compte général

Résultat net

Le Compte Général de Fortis présente un bénéfice net d'EUR 736 millions, qui reflète principalement des éléments récurrents et non récurrents.

Parmi les éléments **non récurrents**, le principal contributeur au bénéfice net du Compte Général provient de la plus-value d'EUR 697 millions réalisée sur la cession de 25% plus une action d'AG Insurance à Fortis Banque en mai 2009.

Le Résultat net du Compte général englobe en outre différents éléments, liés à certains instruments financiers et à la transaction avec BNP Paribas, l'État belge et Fortis Banque, qui se compensent pratiquement : une charge d'EUR 301 millions (après impôts) relative à la dépréciation de la créance sur Fortis Bank Nederland et Fortis Capital Company Ltd (FCC). Fortis estime être en droit de recevoir une compensation pour ce paiement et a dès lors intenté une procédure de fond contre l'État néerlandais, Fortis Bank Nederland et FCC, le 24 août 2009. Par ailleurs, il inclut un montant positif d'EUR 581 millions (après impôts) relatif à la valeur de l'option d'achat sur les actions BNP Paribas détenues par la SFPI, ainsi que la juste valeur négative d'EUR 316 millions relative à la RPN(I).

Les éléments **récurrents** du Compte Général sont essentiellement liés aux produits d'intérêts nets et aux charges opérationnelles des services *corporate* (EUR 91 millions). Ces dernières englobent des frais de personnel et des frais de fonctionnement des services *corporate*, auxquels s'ajoute un montant substantiel pour les frais de défense et les frais non récurrents liés à la scission.

L'investissement d'EUR 760 millions dans les capitaux propres de Royal Park Investments est resté inchangé au 31 décembre 2009.

Passifs éventuels

L'AFM a imposé une amende à Fortis SA/NV et à Fortis N.V. d'EUR 576.000 pour infractions à la loi néerlandaise de supervision financière (« Wet op het financieel toezicht »). L'AFM prétend que, le 5 juin 2008, certaines déclarations auraient été incorrectes ou trompeuses quant à la solvabilité de Fortis et que, le 14 juin 2008, Fortis aurait dû faire savoir publiquement que les conditions imposées par la Commission européenne (dans le contexte de la reprise d'ABN Amro) impliquaient que les objectifs financiers de 2008 et ultérieurement ne pouvaient être atteints sans mesures supplémentaires. Dès lors, pour la période entre le 5 et le 25 juin 2008 inclus, certains investisseurs pourraient prétendre qu'ils ont négocié sur la base d'informations qui ne seraient pas totalement correctes. Toutefois, Fortis conteste ces allégations d'infraction et a fait appel de la décision de l'AFM.

Pour plus d'informations sur les passifs éventuels, veuillez consulter l'annexe 8 - Passifs éventuels.

Groupe

Capitaux propres nets

Le montant des **capitaux propres nets** a progressé d'EUR 6,8 milliards au 31 décembre 2008 à EUR 8,4 milliards au 31 décembre 2009, grâce au résultat net réalisé en 2009 et à l'augmentation des gains et des pertes non réalisés comptabilisés en capitaux propres (EUR 348 millions). Les activités d'assurance représentent EUR 5,5 milliards, dont EUR 2,9 milliards pour AG Insurance et EUR 2,7 milliards pour Fortis Insurance International. Le Compte Général représente EUR 2,8 milliards.

Capital

Les capitaux propres sensu stricto de Fortis s'élèvent à EUR 8,6 milliards à fin décembre 2009 et dépassent d'EUR 5,8 milliards le montant réglementaire minimum consolidé requis pour les activités d'assurance. Le montant total du capital disponible pour les entités d'assurance s'élevait à EUR 6,4 milliards, soit 231% du minimum réglementaire requis. Le ratio total de solvabilité au 31 décembre 2009 s'élève à 205% pour AG Insurance et à 300% pour Fortis Insurance International.

Situation de trésorerie nette

La **trésorerie nette** du Compte Général au 31 décembre 2009, dans l'hypothèse du remboursement total des programmes European medium-term notes (EMTN) et Commercial Paper, s'élève à EUR 3,0 milliards, pratiquement inchangé par rapport au niveau observé à fin juin 2009. Au 31 décembre 2009, l'encours du programme de dette EMTN s'élevait à EUR 915 millions (comparé à un montant original d'EUR 9,0 milliards).

Au moment de la publication de sa révision stratégique, fin septembre, Fortis a introduit le concept de **capital discrétionnaire**². À fin décembre 2009, le capital discrétionnaire est resté constant par rapport à fin juin 2009, à EUR 1,3 milliard.

Dividende

Le conseil d'administration de Fortis propose de distribuer un dividende brut de 8 centimes d'euro par action, sous réserve d'approbation par les actionnaires lors des assemblées générales des actionnaires des 28 et 29 avril 2010. Cela équivaut à un ratio de dividende attendu de 41% des bénéfices d'assurance, conformément à la politique de dividende annoncée fin septembre 2009.

Effectif en ETP

Fortis emploie 10.613 ETP au 31 décembre 2009, dont 5.635 chez AG Insurance (y compris 1.746 ETP chez Fortis Real Estate), 4.940 chez Fortis Insurance International et 38 dans le secteur Général.



2. Fortis définit le capital discrétionnaire comme le montant le moins élevé entre le cash disponible et le capital total du Compte Général après correction pour des actifs illiquides (éventuels) et des engagements déjà contractés.

Présentation des activités de Fortis

En décembre 2008, la Cour d'Appel de Bruxelles ordonnait à Fortis de soumettre les décisions du conseil d'administration et les accords des 5 et 6 octobre 2008 à l'assemblée générale des actionnaires de Fortis SA/NV ainsi qu'à un comité d'experts désigné. Celui-ci devait enquêter sur les circonstances dans lesquelles ces transactions avaient été conclues. Il en a résulté une transaction amendée, fin janvier 2009, qui fut ensuite rejetée par une assemblée générale des actionnaires de Fortis SA/NV tenue le 11 février 2009. Le 6 mars 2009, une troisième transaction a été convenue et soumise aux actionnaires.

Les principales composantes de cette nouvelle transaction étaient les suivantes :

- ♦ cession à Fortis Banque de 25% plus une action de Fortis Insurance Belgium
- ♦ un investissement en capital limité à EUR 760 millions pour une participation de 44,7% dans Royal Park Investments (RPI), la société qui allait acquérir une partie du portefeuille de crédits structurés de Fortis Banque
- ♦ pas de décaissement d'avance d'EUR 2,35 milliards pour l'instrument financier CASHES, mais bien un mécanisme trimestriel de compensation des intérêts entre Fortis et Fortis Banque, avec la garantie de l'État belge, appelé RPN(I)
- ♦ l'octroi d'une option d'achat, réglable en espèces, sur les actions BNP Paribas détenues par la SFPI. Ces droits annulaient et remplaçaient le mécanisme du « coupon 42 », créé dans le cadre de l'accord initial d'octobre 2008 et aujourd'hui abrogé.

Les 28 et 29 avril 2009, les assemblées générales des actionnaires de Fortis SA/NV à Gand, en Belgique, et de Fortis N.V. à Utrecht, aux Pays-Bas, approuvaient la nouvelle transaction. La clôture des accords a eu lieu le 12 mai 2009.

Depuis le 12 mai 2009, Fortis se compose des entités suivantes:

- ♦ 75% moins une action d'AG Insurance (précédemment dénommée Fortis Insurance Belgium)
- ♦ Fortis Insurance International, qui regroupe plusieurs activités d'assurance vie et non-vie en Europe et en Asie

- ♦ le Compte Général, englobant les sociétés holdings et divers véhicules de financement. En outre, le Compte Général comprend la participation dans Royal Park Investments, l'option d'achat réglable en espèces sur les actions BNP Paribas, ainsi que la juste valeur des paiements d'intérêts trimestriels futurs, basée sur la valeur de la Relative Performance Note (liée aux CASHES) appelée RPN(I).

À l'occasion de la rationalisation de son portefeuille d'assurance, Fortis a annoncé en septembre et en octobre 2009 la vente de ses activités non-vie au Luxembourg à La Bâloise ainsi que l'abandon de ses activités en Russie.

Simultanément, Fortis annonçait deux nouveaux partenariats en septembre 2009 :

- ♦ au Royaume-Uni, les négociations entre Tesco et Fortis UK relatives à la création d'une nouvelle coentreprise ont abouti, la nouvelle entité constituée étant destinée à fournir des services d'assurance auto et multirisque habitation. Ce partenariat devrait être opérationnel fin 2010, et doit se poursuivre au moins jusqu'en 2015. Ce partenariat devrait contribuer à hauteur d'EUR 570 millions de primes brutes émises, en base annuelle.
- ♦ En Italie, Fortis et BNP Paribas Assurance ont annoncé l'acquisition de 50% +1 action dans UBI Assicurazioni, l'un des principaux acteurs italiens de la bancassurance non-vie. La transaction a été approuvée fin 2009 par les autorités de contrôle locales, et cette coentreprise devrait être opérationnelle courant 2010.

Enfin, en Thaïlande, Fortis et les autres actionnaires de Muang Thai Group Holding ont signé avec KASIKORNBANK des accords qui autorisent cette dernière à porter sa participation dans Muang Thai à 51%. L'intérêt économique de Fortis dans les activités d'assurance vie et non-vie de Muang Thai a dès lors diminué respectivement de 40% à 31% et de 15% à 12%.

Une description plus détaillée de cette transaction figure dans le communiqué de presse des résultats du premier semestre, du 27 août 2009, et dans le rapport annuel 2009. Par ailleurs, Fortis a publié le 25 septembre 2009 un communiqué de presse qui présentait les conclusions de sa révision stratégique.

AG Insurance

Compte de résultat – Vie

AG Insurance - Vie

en EUR millions

	2009	2008	Écart	2° S 2009	2e S 2008	1er S 2009
Primes brutes émises	4.769	4.077	17%	2.318	1.754	2.451
Contrats de placement sans élément de participation discrétionnaire	583	740	- 21%	288	368	295
Encaissement brut en vie	5.352	4.817	11%	2.606	2.122	2.746
Charges opérationnelles	- 177	- 168	5%	- 94	- 86	- 84
Résultat technique	385	- 11	*	228	- 88	157
Plus-values affectées	- 72	- 66	9%	- 26	- 132	- 46
Marge opérationnelle	313	- 77	*	202	- 220	111
Autres charges et produits non affectés	91	93	- 3%	51	42	40
Bénéfice avant impôts	404	16	*	253	- 178	151
Charges d'impôts sur le résultat	- 32	- 96	- 67%	- 64	- 97	32
Résultats sur activités abandonnées	-	-	*	-	-	-
Bénéfice net revenant aux intérêts minoritaires	56	5	*	48	2	10
Bénéfice net revenant aux actionnaires avant résultats sur cessions	316	- 85	*	143	- 277	173
Résultats sur cessions	-	-	*	-	-	-
Bénéfice net revenant aux actionnaires	316	- 85	*	143	- 277	173

Compte de résultat – Non-vie

AG Insurance – Non-vie

en EUR millions

	2009	2008	Écart	2° S 2009	2e S 2008	1er S 2009
Encaissement brut en non-vie	1.515	1.465	3%	707	691	808
Charges opérationnelles	- 250	- 235	6%	- 124	- 120	- 126
Résultat technique	74	- 119	*	55	- 60	19
Plus-values affectées	- 9	- 2	38%	- 4	- 12	- 5
Marge opérationnelle	65	- 117	- 45%	51	48	14
Autres charges et produits non affectés	12	15	- 16%	5	13	7
Bénéfice avant impôts	77	132	- 41%	56	61	21
Charges d'impôts sur le résultat	- 14	- 40	- 65%	- 16	- 25	2
Résultats sur activités abandonnées	-	-	*	-	-	-
Bénéfice net revenant aux intérêts minoritaires	13	1	*	12	1	1
Bénéfice net revenant aux actionnaires avant résultats sur cessions	50	91	- 45%	28	35	22
Résultats sur cessions	-	-	*	-	-	-
Bénéfice net revenant aux actionnaires	50	91	- 45%	28	35	22

Compte de résultat

AG Insurance

en EUR millions

	2009	2008	Écart	2° S 2009	2e S 2008	1er S 2009
Encaissement brut	6.867	6.282	9%	3.313	2.813	3.554
Charge opérationnelles	- 427	- 404	6%	- 218	- 206	- 209
Bénéfice net revenant aux actionnaires	366	6	*	171	- 242	195

- **Redressement du bénéfice net à EUR 366 millions**
 - ◆ Le bénéfice net en vie de l'exercice s'élève à EUR 316 millions ; le bénéfice net du second semestre est proche de celui du premier semestre
 - ◆ Le bénéfice net en non-vie de l'exercice s'établit à EUR 50 millions, en recul de 45% par rapport à 2008 à cause de la baisse des résultats dans le segment multirisque habitation
 - ◆ Le montant des intérêts minoritaires progresse à EUR 69 millions suite à l'acquisition par Fortis Banque d'une participation de 25% plus une action d'AG Insurance en mai 2009.

- **Le montant total des primes brutes s'élève à EUR 6,9 milliards**
 - ◆ L'encaissement total vie progresse à EUR 5,4 milliards
 - ◆ Les primes brutes émises en non-vie ont progressé de 3% à EUR 1,5 milliard.

- **Le ratio combiné est en hausse à 103,2% à cause d'événements climatiques exceptionnels**
 - ◆ L'augmentation du nombre et de l'ampleur des sinistres a affecté les segments multirisque habitation et automobile
 - ◆ Des mesures compensatoires ont été prises, et notamment l'augmentation des tarifs dans les segments multirisque habitation et automobile et l'actualisation des caractéristiques des produits.

- **Le montant des fonds sous gestion des activités vie progresse de 9% à EUR 45 milliards**

Tour d'horizon

Le **bénéfice net de l'exercice** s'élève à EUR 366 millions³, contre un montant négatif d'EUR 6 millions en 2008. Les intérêts minoritaires s'élèvent à EUR 69 millions, dont EUR 56 millions en vie et EUR 13 millions en non-vie, ce qui reflète la participation de 25% + une action détenue par Fortis Banque dans AG Insurance depuis mai 2009.

Le résultat 2009 a bénéficié au cours du premier semestre d'une récupération fiscale unique d'EUR 94 millions correspondant à la période 2003-2008, au titre des revenus définitivement taxés⁴. L'impact négatif des marchés financiers sur le portefeuille de placements (EUR 77 millions) est à comparer au chiffre de 534 millions atteint en 2008 (avant participations bénéficiaires, après impôts et avant intérêts minoritaires). L'incidence négative des marchés financiers englobe une perte d'EUR 16 millions après impôts sur la vente d'obligations grecques (d'un montant nominal d'EUR 0,7 milliard) à la suite de la décision de réduire la concentration sur certaines obligations souveraines d'États européens fin 2009.

En non-vie, l'augmentation des sinistres multirisque habitation a pesé sur le résultat net d'AG Insurance.

Le bénéfice net pour le second semestre 2009 s'élève à 171 millions, à comparer avec un résultat net négatif d'EUR 242 millions au cours de la même période de 2008 et EUR 195 millions au premier semestre 2009. L'incidence des marchés financiers sur le portefeuille de placements au second semestre des deux exercices a été positive (EUR 5 millions) pour le premier et négative (EUR 513 millions avant intérêts minoritaires) pour l'autre.

L'**encaissement brut** total à fin 2009 atteint EUR 6,9 milliards, en hausse de 9 % par rapport à 2008. La très bonne tenue de la performance commerciale dans un marché difficile met en évidence l'excellence de l'offre de produits et de services d'AG Insurance.



³ Tous les chiffres dans ce texte s'entendent après intérêts minoritaires sauf mention contraire.

⁴ Revenus définitivement taxés ou RDT : récupération fiscale fondée sur la modification de la législation belge en matière d'exemption fiscale de certains dividendes

L'encaissement en vie s'est inscrit en hausse de 11% à EUR 5,4 milliards, en raison principalement de l'important encaissement en épargne par le biais du canal bancaire et des excellentes performances commerciales du canal Employee Benefits. Les primes brutes émises pour l'activité non-vie ont progressé de 3,4% à EUR 1,5 milliard. Cette croissance touche toutes les lignes de produits, et particulièrement les segments automobile (+6%) et multirisque habitation (+3%).

Le montant total des encaissements au cours du deuxième semestre 2009 s'élevait à EUR 3,3 milliards, contre 2,8 milliards au deuxième semestre 2008 et EUR 3,6 milliards au premier semestre 2009.

Le **total des charges opérationnelles** a progressé de 6% à EUR 427 millions, par l'effet d'une augmentation des charges de personnel, de frais non récurrents de repositionnement de la marque (et concernent en particulier le changement de nom en AG Insurance) ainsi que les coûts liés à la séparation de Fortis Banque. L'indexation des salaires et l'augmentation du nombre d'ETP expliquent la progression des frais de personnel. L'effectif en ETP d'AG Insurance est passé de 5.542 personnes en 2008 à 5.637 personnes à fin 2009, dont 1.746 chez Fortis Real Estate. Les nouveaux ETP ont été engagés pour assurer la gestion des polices maladie récemment vendues dans les secteurs du transport et de la construction.

L'augmentation des charges opérationnelles n'a que légèrement affecté les ratios de coûts. En vie, à fin 2008, le ratio de coûts exprimé en pourcentage des fonds sous gestion est resté stable à 0,41%, grâce à une augmentation des fonds sous gestion comparable à l'augmentation des coûts. Le ratio de coûts non-vie a progressé à 16,5% contre 16,1% en 2008, sous l'influence des coûts de repositionnement et de séparation déjà mentionnés. Au second semestre de 2009, les coûts opérationnels se sont élevés à EUR 218 millions, en progression de 4% par rapport au premier semestre, à cause des frais de repositionnement et de séparation.

Le **résultat technique** total s'est amélioré, d'EUR 459 millions pour l'exercice, contre un montant négatif d'EUR 130 millions en 2008 dû à l'important effet négatif de la situation des marchés financiers en 2008. Le résultat technique pour le second semestre a sensiblement progressé par rapport au premier semestre, tant en vie qu'en non-vie, pour atteindre respectivement EUR 228 millions et EUR 55 millions. Cette tendance positive s'explique essentiellement, en vie, par le redressement des CDO et par le recul des montants provisionnés pour participations bénéficiaires par rapport à l'évolution des revenus financiers. Le résultat technique non-vie a bénéficié des améliorations dans les segments multirisque habitation et automobile.

Le **ratio combiné** pour 2009 atteint 103,2% contre 100,9% en 2008. Les ratios de sinistres et les ratios de coûts ont progressé d'environ 1%, sous l'effet d'importants sinistres d'origine climatique. D'une part, en multirisque habitation, la fréquence des sinistres a augmenté et, d'autre part, tant en multirisque habitation qu'en automobile, le groupe a enregistré plusieurs sinistres importants. Comme indiqué fin août, différentes mesures ont été prises pour améliorer le ratio combiné, et en particulier des augmentations tarifaires dans les segments multirisque habitation et automobile, avec des formules révisées de franchise en automobile. Au deuxième semestre 2009, le ratio combiné reste relativement stable à 100,8% par rapport à 2008, mais s'améliore sensiblement par rapport au premier semestre 2009 (105,6%).

AG Insurance a renforcé sa **solvabilité**, passant de 189% en 2008 à 205% fin 2009 grâce aux bénéfices non distribués et à l'augmentation des plus-values non réalisées sur son portefeuille actions.

Vie

Le montant des **encaissements** en vie a progressé de 11% par rapport à 2008, à EUR 5,4 milliards. Les encaissements en vie individuelle s'établissent à EUR 4,2 milliards tandis que l'encaissement en groupe vie s'élève à 1,1 milliard, soit en hausse de 11% et de 10%, respectivement, par rapport à 2008.

C'est surtout le canal bancaire, avec des encaissements 2009 en progression de 27% par rapport à 2008, qui explique l'excellente performance en vie individuelle. Dans un contexte de taux d'intérêt bas, les produits d'épargne sont restés une alternative particulièrement attrayante par rapport aux dépôts bancaires. Les encaissements relatifs aux contrats en unités de compte se sont maintenus au même niveau qu'au cours des six premiers mois ; ils ont atteint EUR 522 millions pour l'exercice total (en recul de 12% par rapport à 2008). Six tranches supplémentaires du produit structuré en unités de compte « Smart Invest Bon »⁵ ont été lancées au second semestre, pour un total de ventes d'EUR 296 millions en 2009.

Les encaissements en vie individuelle par le biais du canal des courtiers se sont contractés de 29% en 2009. L'épargne pension, en revanche, a sensiblement amélioré la performance au cours des six derniers mois de l'exercice. Le recul des encaissements pour 2009 reflète la tendance générale du marché de moindres volumes en vie par le biais du canal des courtiers. Cela s'explique en outre, par certaines particularités propres au groupe, telles que les mauvaises nouvelles relatives à Fortis, particulièrement en début d'année, ou le désintérêt pour des produits qui s'étaient avérés très prometteurs en 2008. Plusieurs initiatives commerciales ont été prises, comme par exemple le lancement, début 2009, du Safe Return Plus, un nouveau produit d'épargne qui offre des taux d'intérêt garantis attractifs, et qui a déjà généré plus d'EUR 100 millions d'encaissements en 2009.

Malgré les difficultés qui subsistent sur les marchés et l'environnement de placement très volatil, AG Insurance a pu offrir des rendements situés entre 3,0% et 4,0% en 2009, à la fois par le canal bancaire et par le canal des courtiers ; ce rendement compte parmi les plus élevés du marché belge. Le segment Employee Benefits proposait des rendements de placement à long terme situés entre 3,75% et 5,0%.



5 *Smart Invest Bon est un fonds fermé en unités de compte à capital garanti. L'assuré investit à moyen ou à long terme en fonction des conditions du fonds sous-jacent.*

La production nouvelle annualisée (APE) a progressé de 4%, passant d'EUR 418 millions en 2008 à EUR 437 millions en 2009.

La fédération professionnelle Assuralia⁶ a une fois de plus confirmé la **position de leader** d'AG Insurance dans le segment vie Individuelle. Selon les dernières statistiques disponibles, la part de marché d'AG Insurance en vie individuelle s'établit à 32% à fin septembre 2009. Sa part dans le marché individuel hors contrats en unités de compte a progressé à 32% alors que la part de marché en produits investis en unité de compte progressait à 44%. La part de marché d'AG Insurance dans le segment de l'assurance vie de groupe est restée stable, avec une part de marché de 29%.

La marge opérationnelle de l'activité vie pour l'exercice atteint EUR 313 millions, contre EUR 77 millions en 2008. L'incidence négative moins marquée des marchés financiers a été partiellement compensée par la baisse des rendements.

Le **bénéfice net** d'AG Insurance en vie s'élève à EUR 372 millions (après impôts et avant intérêts minoritaires), à comparer avec une perte d'EUR 80 millions en 2008. Ce montant tient compte de l'effet positif d'EUR 86 millions de l'avantage fiscal non récurrent (RDT) intervenu au premier semestre et de l'incidence négative des marchés financiers, à hauteur d'EUR 69 millions, pour 2009.

Le montant des **fonds sous gestion** a progressé de 9% à EUR 45,4 milliards à fin 2009, alimenté tant par les produits « unit-linked » que non « unit-linked ». Le montant des fonds sous gestion relatifs à l'activité « non unit-linked » a progressé de 8% pour atteindre EUR 38,8 milliards, tandis que les fonds sous gestion relatifs à l'activité « unit-linked » progressaient de 11% à EUR 6,6 milliards, poussés par la baisse des taux d'intérêt et la reprise des marchés d'actions. Les fonds sous gestion dans le canal des courtiers dépassent désormais la barre d'EUR 10 milliards.



6 *Basé sur les estimations de marché d'Assuralia 2009 publiées le 7 juillet 2009.*

Non-vie

Le montant des **primes brutes émises** a enregistré une progression de 3% à EUR 1,5 milliard, supérieure à la progression moyenne du marché en 2009 (+1%⁷). Fin septembre, la part de marché d'AG Insurance atteignait 14,7%, consolidant sa deuxième position sur le marché. Le montant des primes brutes émises a progressé dans tous les segments, alimenté à la fois par la souscription de nouvelles affaires et par des augmentations tarifaires.

Les primes brutes émises provenant du canal des courtiers se sont établies à EUR 1,1 milliard, ce qui représente une hausse de près de 4% par rapport à la même période en 2008, une progression de 3% à EUR 0,6 milliard dans le segment PME, et une forte augmentation des encaissements dans le segment des particuliers (+ 4%). L'encaissement non-vie par le biais du canal bancaire a atteint EUR 0,3 milliard, en légère progression par rapport à 2008. Les primes Maladie (provenant de la distribution par le canal Employee Benefits) ont progressé de 6% par rapport à 2008, à EUR 0,2 milliard, surtout par souscription d'affaires nouvelles.

Le **ratio combiné**, y compris les Accidents du Travail, a atteint 103,2% contre 100,9% en 2008. Comme indiqué ci-dessus, l'augmentation s'explique essentiellement par des événements climatiques, qui entraînent une augmentation de la fréquence et de l'ampleur des sinistres multirisque habitation et automobile. La marge opérationnelle s'est réduite à EUR 65 millions contre EUR 117 millions en 2008. Au deuxième semestre 2009, le ratio combiné s'élève à 100,8% contre 105,6% au premier semestre, essentiellement grâce à l'amélioration des résultats des segments automobile et multirisque habitation. La marge opérationnelle a sensiblement progressé, passant d'EUR 14 millions à EUR 51 millions, pour les mêmes motifs.

Le **bénéfice net** de l'exercice a diminué à EUR 63 millions (après impôts et avant intérêts minoritaires), surtout à cause de la détérioration, déjà évoquée, du ratio combiné. Les éléments non récurrents comprenaient un bénéfice fiscal d'EUR 8 millions, lié à la déduction de revenus définitivement taxés (RDT) et l'impact négatif d'EUR 8 millions sur le portefeuille de placements (avant intérêts minoritaires). Au second semestre de l'année, le bénéfice net a progressé d'EUR 41 millions, contre EUR 23 millions au premier semestre, parallèlement à l'amélioration des marges opérationnelles.

Dans le courant de 2009, plusieurs mesures ont été prises pour améliorer la rentabilité dans le segment automobile. Les tarifs ont été augmentés de 3,5% en moyenne, et certaines caractéristiques des produits ont été modifiées. Ces mesures, ainsi que les nouvelles augmentations tarifaires qui seront pratiquées en 2010, devraient améliorer graduellement le résultat technique du segment automobile de manière à y ramener le ratio combiné aux environs de 100% pour 2011.

Dans le segment multirisque habitation, la tendance à l'augmentation de la fréquence et de la gravité des sinistres d'origine climatique, souvent cantonnée régionalement, a également entraîné des hausses tarifaires.



⁷ Basé sur les estimations de marché d'Assuralia 2009 publiées le 7 juillet 2009.

Stratégie et développement

Fortis Insurance Belgium a été rebaptisée AG Insurance le 22 juin 2009. Le projet de scission de Fortis et de la banque BNP Paribas Fortis se poursuit en 2010 et vise à établir AG Insurance en tant que groupe d'assurance autonome et florissant, leader sur son marché, tout en conservant une relation commerciale étroite avec Fortis Banque.

En 2009, AG Insurance a poursuivi sa stratégie d'innovation de ses produits et services, tant dans les segments vie qu'en non-vie. Voici quelques exemples de mise en œuvre de cette stratégie :

- ◆ En **vie individuelle**, le canal bancaire et le canal des courtiers ont particulièrement mis l'accent sur les produits d'épargne assortis d'un taux d'intérêt garanti (Free Invest Plan et Fix & Income pour le canal bancaire et Safe Return Plus pour le canal des courtiers). Compte tenu de la forte pente qu'affiche actuellement la courbe de taux avec des taux d'intérêt à court terme très bas, ce type de produits représente une alternative intéressante aux comptes d'épargne traditionnellement proposés par les banques. Un flux continu de contrats en unités de compte mais à capital garanti (Smart Invest Bon) a été lancé, anticipant une demande croissante des clients pour ces fonds. Le produit Pension&Work a été lancé pour valoriser le potentiel inexploité du marché de l'assurance vie pour PME.
- ◆ Dans le segment **groupe vie et Maladie**, AG Insurance a poursuivi son développement en tirant parti de la forte croissance du créneau des régimes de retraite et des couvertures maladie à l'échelle sectorielle. C'est ainsi que le groupe a notamment réalisé le contrat d'assurance maladie de groupe des secteurs du transport et de la construction (à savoir 60.000 et 155.000 affiliés, respectivement) ce qui porte le nombre total d'assurés au-delà du seuil du million. L'enquête de satisfaction clientèle menée par Employee Benefits confirme que la confiance de la clientèle ne se dément pas malgré l'environnement économique et financier et malgré les articles de presse négatifs autour de Fortis. Employee Benefits a également décidé de soutenir la chaire créée par l'Université catholique de Louvain sur la sécurité des pensions et intitulée « Pension valuation and solvency ».
- ◆ Dans le segment **non-vie**, AG Insurance a poursuivi sa stratégie d'innovation de produits avec le lancement sur le marché de plusieurs produits nouveaux sur le marché des particuliers. Sur le marché des PME également, le groupe a poursuivi ses efforts d'innovation avec le lancement de nouveaux produits TPL Directors & Officers (assurance de la responsabilité civile des administrateurs et dirigeants d'entreprise) et Transport. La gamme des packs non-vie a été étendue avec un nouveau pack PME « Kinés » qui propose une couverture spécifique pour la profession de kinésithérapeute. Les concepts de multicouverture flexible, tels que Familis pour le marché des particuliers et Modulis pour le segment des PME, ont poursuivi leur forte croissance. Fin 2009, le groupe comptait un portefeuille de presque 470.000 packs Familis et de 75.000 packs Modulis.
- ◆ Outre son approche innovante et ses initiatives pour renforcer son excellence opérationnelle, AG Insurance a poursuivi ses efforts visant à tirer parti des capacités de ventes croisées avec Fortis Banque et de son expertise en distribution multicanal. Deux exemples d'initiatives de vente croisée réussies nous sont fournis par la coopération entre Employee Benefits et le département Commercial Banking de BNP Paribas Fortis, ainsi que par le concept Modulis VIP. Ce dernier exemple est une synergie de distribution unique entre le canal bancaire et le canal des courtiers - grâce à laquelle Fortis Banque a généré plus de 20.000 contacts clientèle en moins de 2 ans - englobant plus de 1.000 agences BNP Paribas Fortis et 3.000 courtiers. Aujourd'hui, plus de 45% des contacts ont donné lieu à la conclusion de contrats Modulis VIP.
- ◆ Indépendamment du déficit d'image temporaire qu'a causé pour AG Insurance le démantèlement du groupe Fortis, deux études belges indépendantes menées par ICMA et AT Kearney ont confirmé sa position de partenaire de premier choix pour le secteur des courtiers.

Fortis Insurance International

En raison de la nouvelle vocation de Fortis qui est désormais un groupe d'assurance internationale, il a été décidé en 2009 de réorganiser Fortis en plusieurs secteurs opérationnels et de redéfinir sa structure de management selon cette nouvelle configuration, avec une représentation de tous les secteurs au Management Committee, prenant effet au 1^{er} janvier 2010. A partir de 2010, le reporting financier des activités d'assurance internationales sera complètement aligné sur cette nouvelle organisation. Fortis Insurance International sera divisé en trois secteurs de reporting à partir du premier trimestre 2010 : *UK* (Royaume-Uni), *Continental Europe* (Europe continentale) et *Asia* (Asie).

Compte de résultat – Vie

Fortis Insurance International - Vie

en EUR millions

	2009	2008	Écart	2° S 2009	2° S 2008	1 ^{er} S 2009
Primes brutes émises	1.826	1.719	6%	928	972	898
Contrats de placement sans élément de participation discrétionnaire	2.187	2.383	- 8%	1.293	927	894
Encaissement brut en vie	4.013	4.102	- 2%	2.221	1.899	1.792
Charges opérationnelles	- 204	- 193	6%	- 102	- 103	- 102
Résultat technique	65	- 24	*	30	- 78	35
Plus-values affectées	4	- 33	*	3	- 32	1
Marge opérationnelle	69	- 57	*	33	- 110	36
Autres charges et produits non affectés	69	1	*	58	7	11
Bénéfice avant impôts	138	- 56	*	91	- 117	47
Charges d'impôts sur le résultat	- 28	1	*	- 13	- 16	- 15
Résultats sur activités abandonnées	-	-	*	-	-	-
Bénéfice net revenant aux intérêts minoritaires	44	10	*	23	- 14	21
Bénéfice net revenant aux actionnaires avant résultats sur cessions	66	- 65	*	55	- 87	11
Résultats sur cessions	-	-	*	-	-	-
Bénéfice net revenant aux actionnaires	66	- 65	*	55	- 87	11

Compte de résultat – Non-vie

Fortis Insurance International – Non-vie

en EUR millions

	2009	2008	Écart	2° S 2009	2° S 2008	1 ^{er} S 2009
Encaissement brut en non-vie	1.139	1.228	- 7%	562	594	577
Charges opérationnelles	- 188	- 200	- 6%	- 92	- 97	- 966
Résultat technique	12	109	- 89%	- 4	51	16
Plus-values affectées	11	- 5	*	1	- 4	10
Marge opérationnelle	23	104	- 78%	- 3	47	26
Autres charges et produits non affectés	22	3	*	11	- 9	11
Bénéfice avant impôts	45	107	- 58%	8	38	37
Charges d'impôts sur le résultat	- 14	- 33	- 58%	- 2	- 17	- 12
Résultats sur activités abandonnées	-	-	*	-	-	-
Bénéfice net revenant aux intérêts minoritaires	7	9	- 20%	4	5	3
Bénéfice net revenant aux actionnaires avant résultats sur cessions	24	- 65	- 62%	2	16	22
Résultats sur cessions	-	-	*	-	-	-
Bénéfice net revenant aux actionnaires	24	- 65	- 62%	2	16	22

Compte de résultat

AG Insurance – Non-vie

en EUR millions

	2009	2008	Écart	2° S 2009	2° S 2008	1 ^{er} S 2009
Encaissement brut	5.152	5.330	- 3%	2.783	2.493	2.369
Charges opérationnelles	- 392	- 393	- 0%	- 194	- 200	- 198
Bénéfice net revenant aux actionnaires	90	- 0	*	57	- 71	33

- **Bénéfice net après intérêts minoritaires pour l'année complète : EUR 90 millions**
 - ◆ Bénéfice net en vie en forte hausse à EUR 66 millions
 - ◆ Bénéfice net en non-vie en recul à EUR 24 millions, sous l'impact d'une hausse de la sinistralité en assurance auto au Royaume-Uni
 - ◆ Bénéfice net solide au second semestre d'EUR 57 millions, notamment grâce à des résultats exceptionnels nets d'EUR 15 millions

- **Encaissement brut à EUR 8,9 milliards**
 - ◆ EUR 3,8 milliards proviennent de partenariats non consolidés, pris en compte à 100%, et représentent une progression de 25% par rapport à l'année antérieure
 - ◆ Forte reprise des activités vie au Luxembourg au quatrième trimestre

- **Ratio combiné en hausse à 107,8% fin 2009**
 - ◆ Fortis UK s'inscrit dans la tendance générale du marché automobile au Royaume-Uni mais a engrangé des performances supérieures aux prévisions du marché sur le ratio opérationnel grâce⁸ à l'efficacité opérationnelle qui distingue l'entreprise dans l'ensemble du secteur
 - ◆ Des mesures correctives ont été mises en œuvre et seront suivies de très près

- **Les fonds sous gestion en vie en progression de 15% à EUR 22,7 milliards**

Tour d'horizon

Le **bénéfice net après intérêts minoritaires** pour l'année complète s'élève à EUR 90 millions, comparé à un résultat en équilibre en 2008. Une forte amélioration des résultats en vie a plus que compensé la détérioration des résultats en non-vie.

Le bénéfice net après intérêts minoritaires de l'activité vie atteint EUR 66 millions, contre une perte nette d'EUR 65 millions en 2008, due à d'importantes pertes sur investissements. Cette évolution s'explique par l'absence de pertes sur investissements, par de meilleures marges sur placements au Portugal ainsi que par des éléments non récurrents apportant une contribution d'EUR 15 millions au résultat net.

Ce dernier montant provient d'une reprise de provision d'EUR 32 millions en Malaisie, partiellement neutralisée par les frais de cession engendrés par la rationalisation du portefeuille d'activités. Le résultat net après intérêts minoritaires des activités non-vie a régressé d'EUR 24 millions, sous l'influence d'une hausse de la sinistralité automobile sur le marché britannique, s'accompagnant de résultats techniques négatifs. L'accroissement des intérêts minoritaires (EUR 51 millions) provient d'une hausse de la rentabilité des activités portugaises par rapport à l'année antérieure.

Le bénéfice net après intérêts minoritaires au second semestre atteint EUR 57 millions, contre EUR 33 millions au premier semestre de 2009. Cette progression s'explique par une hausse des résultats exceptionnels durant la seconde moitié de 2009.



8 L'analyse du marché britannique par EMB – cabinet d'actuariat conseil spécialisé en assurances IARD – en janvier 2010 a conclu que les ratios opérationnels combinés pourraient dépasser les 120% dans le marché de l'assurance automobile pour particuliers, tandis qu'ils devraient dépasser les 110% dans le marché de l'assurance automobile pour les entreprises.



L'encaissement brut annuel total, y compris les partenariats non consolidés pris en compte à 100%, s'élève à EUR 8,9 milliards, et présente une hausse de 7% par rapport à l'année antérieure, stimulée par d'excellentes performances des partenariats non consolidés en Asie (+25%, soit EUR 3,7 milliards). L'encaissement au second semestre atteint EUR 4,6 milliards, soit une hausse de 16% par rapport à la même période en 2008 et une hausse de 5% par rapport à la première moitié de 2009. Des niveaux élevés d'encaissement au quatrième trimestre au Luxembourg expliquent l'évolution positive.

L'encaissement brut des *entreprises consolidées* pour l'année 2009 complète s'affiche à EUR 5,2 milliards, en repli de 3% par rapport aux niveaux d'encaissement de l'année antérieure, par suite de mouvements de change défavorables (livre sterling contre euro), et de chiffres d'encaissement inférieurs en France. Toutefois, l'encaissement consolidé du second semestre se solde par un montant nettement plus élevé que pour la même période de l'année antérieure, surtout grâce aux excellents volumes enregistrés au Luxembourg durant le quatrième trimestre.

L'encaissement brut des partenariats *non consolidés* atteint EUR 3,8 milliards en 2009, surpassant de 25% l'encaissement annuel de l'année 2008. Tous les pays présentent une croissance à deux chiffres, aiguillonnée par l'expansion des réseaux de distribution, des offres de produits bien adaptées et des taux de change favorables, principalement en Chine.

L'encaissement vie et non-vie au 31 décembre 2009 de *Fortis UK* s'élève à EUR 913 millions, en recul de 4% par rapport à l'année antérieure, en raison d'évolutions défavorables des taux de change. A taux de change constants, l'encaissement est en progression de 7%. Cette progression est surtout due à la poursuite de la mise en œuvre de la stratégie commerciale et au développement intensif du portefeuille d'assurances multirisque habitation.

Dans les *autres pays européens*, l'encaissement s'établit à EUR 3,9 milliards, soit 2% de moins que l'année antérieure. Grâce à de très bonnes performances au Luxembourg et à des ventes améliorées en France au second semestre, l'encaissement a crû de 17% par rapport à la même période de l'année antérieure. L'encaissement au Luxembourg se caractérise par un niveau élevé de souscription LPS (Libre prestation de services) en décembre 2009. Les niveaux d'encaissement se sont sensiblement améliorés en France au cours de la deuxième moitié de l'année. Le Portugal, bien qu'en léger repli, reste un contributeur solide, avec un encaissement annuel d'EUR 2,4 milliards.

L'encaissement provenant des *activités en Asie*, y compris les partenariats non consolidés pris en compte à 100%, atteint EUR 4,1 milliards, contre EUR 3,3 milliards en 2008, soit une hausse de 24%. La croissance est présente dans tous les pays grâce à une offre de produits complète, mais elle est surtout marquée en Chine et en Thaïlande, où la capacité de distribution a continué d'être déployée. Le mix d'activités s'est encore amélioré, notamment vers les produits à primes périodiques et les produits traditionnels, dans l'ensemble des activités asiatiques.

Les **charges opérationnelles** sont restées virtuellement stables par rapport à 2008. A taux constants, les charges seraient en hausse de 5% ou EUR 18 millions, suite à l'inclusion d'une première année complète de charges liées aux activités de prévoyance au Royaume-Uni, à hauteur d'EUR 20 millions (contre EUR 13 millions en 2008), et de EUR 17 millions de charges absorbées par la rationalisation des activités.

Le **résultat technique** présente une évolution mixte : d'une part, le résultat technique vie s'est redressé à EUR 65 millions, comparé à un montant négatif d'EUR 24 millions en 2008, et, d'autre part, le résultat technique non-vie a régressé à EUR 12 millions contre EUR 109 millions l'année précédente.

Le **ratio combiné** à fin 2009 s'établit à 107,8%, contre 98,4% en 2008, principalement à cause de la détérioration du marché de l'assurance automobile au Royaume-Uni.

Vie

L'**encaissement brut** en 2009, y compris les *partenariats non consolidés pris en compte à 100%*, s'établit à EUR 7,4 milliards, soit une augmentation de 9% par rapport à 2008. Cette hausse a été alimentée par les très bonnes performances de tous les partenaires asiatiques (EUR 3,4 milliards, soit +27% en glissement annuel), partiellement neutralisées par des niveaux d'encaissement moindres en France.

L'amélioration significative de l'encaissement (+21%) au second semestre, par rapport à l'année précédente, s'explique par les conditions de marché défavorables en 2008, par la reprise des encaissements au Luxembourg durant le quatrième trimestre et par des chiffres de vente élevés en Chine. Au Luxembourg, Fortis a su regagner la confiance de clients fortunés et générer un encaissement d'EUR 680 millions au cours du quatrième trimestre, contre EUR 416 millions pour les trois premiers trimestres de 2009. Cette évolution positive a partiellement été atténuée par un recul des encaissements en France (-23%), sous l'effet conjugué et persistant d'un faible intérêt pour les produits en unités de compte, d'importants rachats intervenus au début 2009 et un niveau peu élevé de nouvelles affaires.

L'encaissement vie dans les *entreprises consolidées* s'établit à EUR 4,0 milliards, en repli de 2% par rapport à 2008.

La production nouvelle annualisée (APE) (uniquement pour les entreprises consolidées) a diminué à EUR 527 millions, soit un recul de 8% par rapport à 2008, suite à la réduction de l'encaissement (-2%), accentuée par la régression des ventes de produits à primes périodiques.

Le **bénéfice net** après intérêts minoritaires de 2009 atteint un montant positif d'EUR 66 millions contre un montant négatif d'EUR 65 millions en 2008, ce dernier chiffre étant fortement affecté par les turbulences financières (EUR 100 millions net d'impôts). Le bénéfice net de 2009 inclut un montant positif d'EUR 32 millions, représentant l'impact d'une ré-estimation des réserves du portefeuille de rentes viagères en Malaisie (comptabilisées sous « Autres charges et produits non affectés ») mais aussi des charges liées à la rationalisation du portefeuille pour un total d'EUR 17 millions.

La **marge opérationnelle** s'est améliorée, passant d'un montant négatif d'EUR 57 millions en 2008 à EUR 69 millions en 2009, grâce surtout à des marges d'investissement plus favorables générées par l'augmentation des fonds sous gestion et la non récurrence de l'impact des turbulences financières.

Les **fonds sous gestion** (uniquement pour les entreprises consolidées) ont crû de 15% à EUR 22,7 milliards, stimulés par la croissance des réserves « unit-linked » (EUR 14,2 milliards ou +17%) induite par de meilleures performances des marchés financiers, de nouveaux encaissements et un retour à un niveau normal de renoncations. Les passifs des activités non « unit-linked » présentent une hausse de 11% à EUR 8,5 milliards, étayée par de fortes ventes en produits d'épargne.

Non-Life

Les **primes brutes émises**, y compris les *partenariats non consolidés pris en compte à 100%*, s'établissent à EUR 1,5 milliard, soit un recul de 3% par rapport à 2008, dû à des mouvements de change défavorables liés à la livre sterling. A taux de change constants, l'encaissement a progressé de 4%.

Hors effet de change, les primes brutes émises en non-vie dans le secteur UK dépassent de 6% le niveau de 2008. Les lignes d'activités d'assurances multirisque habitation et commerciales présentent une forte hausse, tandis que l'activité auto enregistre un recul des primes.

Les primes brutes émises dans les autres pays européens progressent de 10%, surtout grâce à de très fortes performances dans l'activité soins de santé au Portugal.

Les primes brutes émises dans les partenariats asiatiques ont crû à EUR 0,4 milliard, essentiellement sous l'impact de la croissance enregistrée en Thaïlande (+12%) suite à un changement de périmètre (fusion de Phatra et de Muang Thai Insurance).

Le **bénéfice net** après intérêts minoritaires s'est réduit à EUR 24 millions, en raison surtout de moindres performances techniques. Une fréquence supérieure aux attentes de sinistres impliquant des préjudices corporels dans le créneau automobile au Royaume-Uni, des résultats positifs moins élevés de règlements de dossiers d'années antérieures et un recul des primes acquises nettes ont fait pression sur la **marge opérationnelle**, qui s'est réduite d'EUR 104 millions à EUR 23 millions.

Les performances techniques médiocres se reflètent aussi dans l'évolution du **ratio combiné**, qui s'établit à 107,8% en 2009 contre 98,4% en 2008. Comme annoncé au premier semestre de 2009, des mesures correctives comme des hausses de tarifs et des ajustements de produits ont été mises en œuvre et feront l'objet d'un suivi minutieux, en particulier quant à leurs effets.

Stratégie et développement

Malgré la situation difficile entourant Fortis, **Fortis UK** a su conserver sa huitième place parmi les assureurs généralistes pour particuliers sur le marché britannique. En outre, la récente annonce de la conclusion d'un partenariat avec Tesco et de partenariats d'affinité, notamment avec Toyota (GB) Plc et son partenaire d'assurance au Royaume-Uni, Aioi Motor et General Insurance Company of Europe Ltd, a conforté la position de Fortis comme l'un des principaux fournisseurs de solutions d'assurance au Royaume-Uni. Le partenariat avec Tesco enrichira la base de clientèle actuelle de 1,5 million de nouveaux clients dans les segments auto et habitation, portant à près de 7 millions le nombre total de clients au Royaume-Uni.

RIAS – une filiale à 100% de Fortis UK qui cible les clients de plus de 50 ans – s'est classée dans le top 2 de l'assurance auto en Grande-Bretagne, pour la qualité de sa communication avec la clientèle et de ses prestations de services, pour son excellent rapport qualité/prix et ses performances, selon les préférences exprimées par les lecteurs d'*Auto Express* lors du sondage « Driver Power 2009 ». RIAS compte plus d'un million de polices dans un segment de marché en croissance et, conjointement avec les autres activités sur le marché des particuliers et partenariats de Fortis UK, a apporté des produits à hauteur d'EUR 112 millions et une contribution au bénéfice (avant impôts) d'EUR 30 millions dans le résultat global de Fortis UK.

En outre, la nouvelle activité d'assurance prévoyance de Fortis UK a pris un excellent départ. Elle enregistre déjà une part de marché de 3,6% dans le canal IFA (conseillers financiers indépendants) mais a par ailleurs continué d'engranger des distinctions pour ses produits innovants "orientés client" et la qualité de ses services. Elle reçoit actuellement plus de 700 demandes par jour et couvre déjà plus de 63.000 clients. Les produits de prévoyance de Fortis UK sont distribués par le biais du réseau IFA et, avant la fin du premier trimestre 2010, ils devraient être disponibles sur l'ensemble du marché.

Cette démarche s'inscrit très logiquement dans le développement du segment UK, qui s'appuie sur la portance des assurances non-vie, et sa rapidité à conquérir des parts de marché auprès des fournisseurs d'assurances prévoyance est très encourageante. Le marché britannique de la prévoyance possède un potentiel considérable, tandis que son profil d'attentes correspond parfaitement à l'offre et à la culture Fortis, à savoir un service optimal à un coût minimal. Il offre de nombreuses opportunités de vente croisée, de lancement de formules mixtes vie et non-vie, ainsi que d'innovation tant en termes de produits que de modes de commercialisation.

Fortis UK est le n°1 de l'efficacité opérationnelle en Grande-Bretagne. Le bureau d'étude indépendant Datamonitor a couronné Fortis UK « Most Efficient Insurance for Motor Claims in 2008 » pour la sixième année d'affilée, ainsi que « Most Efficient Insurer for Household Claims in 2008 ».⁹

Pour mieux progresser, Fortis UK s'emploie à étendre les partenariats existants à de nouveaux segments, par exemple, en augmentant le volume d'affaires générées par son expansion dans le marché des PME avec The Post Office.

Dans les **autres pays européens**, Fortis se distingue par un mix de positions de choix sur des marchés à maturité et de positions de conquête sur des marchés à haut potentiel de croissance.

Tout au long de l'année 2009, Fortis a pris diverses initiatives visant à reprofiler son portefeuille en fonction des critères formulés à l'issue de son analyse stratégique. Ces critères imposent aux activités d'atteindre une taille critique, de contribuer de façon significative aux résultats d'assurance de Fortis et de générer des rendements supérieurs aux coûts de leurs capitaux propres. Ainsi, en septembre 2009, Fortis a annoncé la cession de ses activités non-vie au Luxembourg à La Bâloise et l'abandon de son activité vie en Russie. Dans l'intervalle, la vente à La Bâloise a été finalisée et les activités en Russie sont en cours de cessation.



⁹ Analyse par Datamonitor des 10 principaux assureurs auto et des 20 plus grands assureurs habitation, en termes de primes brutes émises.

En Italie, Fortis (en collaboration avec BNP Paribas Assurance) a conclu un partenariat international en assurance non-vie avec UBI Banca, la quatrième banque du pays en ordre d'importance, qui sert quatre millions de clients bancaires. Les instances de contrôle européennes et italiennes ont approuvé la transaction à la fin du mois de décembre 2009, de sorte que la société a pu être incluse dans le périmètre de consolidation à partir de décembre 2009.

Dans toute l'Europe, Fortis a réussi à concevoir des produits innovants, qui répondent aux exigences et attentes des clients, tels que:

- ♦ au Portugal, Fortis a lancé de nouvelles couvertures « auto » et « animaux domestiques » en non-vie, tandis que son entité vie a commercialisé une formule de pension inédite, qui tient compte de l'aversion au risque grandissante des clients.
- ♦ au Luxembourg, de nouveaux produits à rendement garanti ont été lancés avec succès. Ce lancement, conjugué au regain de confiance des clients particuliers fortunés, a induit une nette augmentation des ventes durant le quatrième trimestre.

Fortis a en outre pris plusieurs initiatives visant à renforcer sa plate-forme de distribution multicanal, telles que:

- ♦ au Portugal, le pool d'agents spécialisés mis en place en 2008 pour promouvoir les produits non-vie dans le segment des PME a été étoffé, et se compose aujourd'hui de 300 agents et courtiers.
- ♦ en Turquie, une nouvelle initiative visant les sous-agents a été lancée en 2009, par laquelle les meilleurs agents sont encouragés à recruter des commerciaux de talent et à implanter l'infrastructure voulue.

En **Asie**, de multiples initiatives ont également été prises. En Malaisie, Mayban Fortis a finalisé avec succès le programme de fusion en trois ans initié en 2006 avec l'acquisition de MNI et de Takaful Nasional. La restructuration en deux entités nodales - Etiqa Insurance et Etiqa Takaful – a franchi un cap marquant avec l'intégration de l'ex-Mayban General Assurance Bhd.

En Chine, Taiping Life a porté à plus de 60.000 le nombre de ses agents et a étoffé son réseau national, désormais riche de plus de 650 agences. À Hong-Kong, la mise en œuvre complète du Business Oriented Support System (BOSS) a été un événement majeur pour FICA en 2009. Cette nouvelle plate-forme de services accroît la productivité et l'efficacité opérationnelle, tout en permettant à nos consultants de travailler de manière encore plus professionnelle. Elle améliore également la satisfaction de nos clients, car ils disposent dorénavant d'un e-portail leur donnant un accès en ligne permanent aux informations relatives à leurs couvertures. Cette application leur permet aussi de vérifier leurs données, de les actualiser et d'opérer des transferts entre fonds.

En Thaïlande, KASIKORNBANK a renforcé ses liens avec Muang Thai et Fortis en portant à 51% sa participation dans Muang Thai Group Holding Company. Ce partenariat renforcé et élargi, comptant désormais trois acteurs majeurs, sera encore plus porteur pour les activités déjà très fructueuses de Muang Thai et devrait dynamiser les ventes, le chiffre d'affaires et la création de valeur.

Enfin, en Inde, les activités commerciales d'IDBI Fortis ont été lancées avec un succès certain. La distribution s'effectue par des agents et via les réseaux des partenaires de cette coentreprise, avec à la clé la conquête de plus de 1% du marché des couvertures pour particuliers en 2009.

Embedded Value et Valeur ajoutée des nouvelles affaires (VANB)

Fortis calcule la valeur intrinsèque (« embedded value ») selon une méthodologie largement acceptée sur le marché et conforme aux principes EEV ou *European Embedded Value*, définis par le CFO Forum. Une valeur intrinsèque conforme au marché signifie qu'elle a été calculée selon des méthodes d'évaluation utilisées pour les actifs et les passifs (y compris la provision pour risque) présents dans les produits, qui sont cohérentes avec les modalités de leur valorisation par le marché. Par conséquent, le coût des options financières que nous offrons à nos titulaires de polices y est également inclus.

Depuis le 12 mai 2009, le périmètre du groupe Fortis comprend une participation de 75% dans AG Insurance, 100% de Fortis Insurance International qui englobe des activités d'assurance internationales en Europe et en Asie, et un Secteur Général. Le périmètre pris en considération pour la valeur intrinsèque exclut le Secteur Général, qui englobe les activités de holding. Les entités consolidées sont incluses en fonction de la part de Fortis. Les coentreprises asiatiques sont exclues du reporting de la valeur intrinsèque mais incluses dans les capitaux propres nets réévalués (Adjusted Net Equity) à hauteur de leur valeur en capitaux propres IFRS telle que publiée dans le rapport Fortis EV 2009.

La cession de 25% + 1 action d'AG Insurance à Fortis Banque a donné lieu à un ajustement à l'ouverture d'EUR 954 millions. D'autres ajustements à l'ouverture ont été effectués et notamment par l'amélioration de modèles, comme l'évaluation à la valeur de marché des prêts subordonnés existants assortis d'une cotation, l'augmentation des capitaux propres d'EUR 191 millions et une contribution en capital d'EUR 30 millions de Fortis (groupe) à Insurance International. Le total des ajustements à l'ouverture a engendré un retraitement de la valeur intrinsèque de 2008 d'EUR 569 millions à EUR 4,3 milliards. Lorsqu'il y a des comparaisons avec 2008, ces résultats ont été retraités en fonction du changement de périmètre en 2009.

La croissance de valeur totale d'EUR 627 millions se fonde sur des flux de trésorerie opérationnels solides d'EUR 257 millions, y compris la valeur ajoutée par les nouvelles affaires (VANB) d'EUR 69 millions. Cette croissance de la valeur intrinsèque est par ailleurs soutenue par des taux d'intérêt en hausse et la reprise des marchés financiers au cours de l'année 2009. A fin 2009, la valeur intrinsèque s'élève à EUR 4.898 millions pour les activités d'assurance vie.

Embedded Value (valeur intrinsèque)

en EUR millions

	Total de l'assurance	AG Insurance	Assurance Internationale
Embedded Value à fin 2008	4.923	3.817	1.106
Désinvestissement	- 954	- 954	0
Autres ajustements à l'ouverture	302	345	- 43
EV antérieure retraitée	4.271	3.208	1.063
Rendement attendu	251	195	56
Ajustements liés à l'expérience et variation des hypothèses	- 63	- 22	- 41
VANB Valeur ajoutée des nouvelles affaires	69	49	20
Revenus opérationnels de l'EV	257	222	35
Rendement opérationnel sur EV	6.0%	6.9%	3.3%
Ajustements sur produits de placement	4	- 69	73
Variation des taux d'intérêt et des conditions de marché	365	277	89
Embedded Value à fin 2009	4.898	3.638	1.260
Rendement total sur EV	14,7%	13,4%	18,5%

La valeur ajoutée des nouvelles affaires (VANB) a diminué d'EUR 102 millions à EUR 81 millions suite au changement de périmètre avec la vente de 25% +1 action d'AG Insurance (EUR 13 millions) et des améliorations de modèles (EUR 8 millions) chez Fortis Insurance International.

La VANB a diminué d'EUR 81 millions à EUR 69 millions en 2009. La VANB chez AG Insurance a atteint des niveaux supérieurs en 2009 grâce à la reprise des marchés financiers. En 2008, la VANB chez AG Insurance a été fortement impactée par des obligations défaillantes. L'accroissement de la VANB chez AG Insurance a été plus que neutralisée par une diminution chez Fortis Insurance International, sous l'influence combinée de volumes moindres de nouvelles affaires exprimés en valeur actualisée des primes de nouvelles affaires (PVNBP) et de marges plus étroites. Les marges ont subi l'effet conjoint de volumes moins importants, d'une base de coûts relativement constante et d'un mix de produits moins favorables, la proportion des contrats en unités de compte étant plus faible. La VANB est calculée sur la base d'hypothèses de fin d'exercice.

VANB – Valeur ajoutée des nouvelles affaires

en EUR millions

	2009	2008	Écart
Total de l'assurance			
VANB – valeur ajoutée des nouvelles affaires ⁽¹⁾	69	81	- 14%
Valeur actuelle des primes des nouvelles affaires	5.471	6.225	- 12%
Marge	1,3%	1,3%	
AG Insurance			
VANB	49	40	24%
Valeur actuelle des primes des nouvelles affaires	3.249	3.266	- 1%
Marge	1,5%	1,2%	
Fortis Insurance International			
VANB	20	41	- 51%
Valeur actuelle des primes des nouvelles affaires	2.222	2.959	- 25%
Marge	0,9%	1,4%	

(1) VANB de 2008 retraitée pour cession de 25% + 1 action d'AG Insurance

Fortis applique une méthode de valorisation conforme au marché. En concordance avec l'approche utilisée pour la valeur intrinsèque de 2008, Fortis inclut une prime de liquidité pour calibrer ses modèles de taux d'intérêt. Le CFO Forum effectue actuellement une révision de la méthode d'application d'une prime de liquidité dans le cadre des Principes EVV (Market Consistent Embedded Value Principles[®]). Dans l'attente du résultat de cette révision, Fortis continue d'utiliser la méthodologie adoptée en 2008 et d'appliquer une prime de 20 points de base en sus de la courbe des swaps pour l'EUR et de 50 points de base pour le dollar US et Hong Kong pour tous les passifs.

Pour de plus amples informations sur les résultats et la méthodologie relatifs à la valeur intrinsèque, il convient de se référer au rapport Embedded Value 2009 publié ce jour sur www.fortis.com.

Compte Général

Compte de résultat

en EUR millions

	2009	2008	Écart	2° S 2009	2° S 2008	1er S 2009
Produits d'intérêts nets	15	- 301	*	- 16	- 136	31
Plus-values (et moins-values) réalisées sur placements	715	18	*	18	18	697
Autres plus-values	676	- 202	*	177	- 73	499
Autres produits	12	47	- 73%	1	10	11
Total des produits	1.418	- 438	*	180	- 181	1.238
Variation des dépréciations	- 353	- 20	*	9	- 20	- 362
Produits nets	1.065	- 458	*	189	- 201	876
Frais de personnel	- 16	- 44	- 63%	- 5	- 21	- 11
Autres charges opérationnelles et administratives	- 75	- 187	- 60%	- 41	- 111	- 34
Total des charges	- 91	- 231	- 61%	- 46	- 132	- 45
Bénéfice avant impôts	974	- 689	*	143	- 333	831
Charges d'impôts sur le résultat	- 230	60	*	- 62	8	- 168
Bénéfice net de la période	744	- 629	*	81	- 325	663
Bénéfice net revenant aux intérêts minoritaires	-	-	*	-	-	-
Bénéfice net revenant aux actionnaires	744	- 28.041	*	81	- 29.351	663
Résultats sur cessions	-	- 27.412	*	-	- 29.026	-
Bénéfice net revenant aux actionnaires avant résultats sur cessions	744	- 629	*	81	- 325	663
Éliminations	- 8	13	*	- 3	4	5
Bénéfice net revenant aux actionnaires après éliminations	736	- 616	*	78	- 321	668

■ Bénéfice net d'EUR 736 millions

- ◆ Plus-value d'EUR 697 millions à l'occasion de la cession de 25% + une action d'AG Insurance.
- ◆ Charge d'EUR 301 millions après impôts liée au litige relatif à Fortis Capital Company Ltd.

■ L'option d'achat sur les actions BNP Paribas est valorisée à EUR 581 millions après impôt

■ La juste valeur de la RPN(I) s'établit à EUR 316 millions

- ◆ Affinage de la méthodologie de valorisation fondé sur les techniques de valorisation des instruments dérivés

Le Compte Général comprend les sociétés holdings et les divers véhicules de financement qui ont été utilisés pour l'émission des titres de dette destinés à financer les activités globales d'assurance de Fortis et les activités bancaires détenues par le passé. Le Compte Général sert à la gestion des capitaux propres, procure aux entités opérationnelles un financement adossé, abrite les services Corporate de Fortis et englobe la valeur des divers actifs et passifs liés à l'héritage du passé.

D'un point de vue juridique, le Compte Général de Fortis se compose aujourd'hui des entités juridiques suivantes :

- ◆ Fortis SA/NV et Fortis N.V., les deux sociétés holdings
- ◆ Fortis Brussels SA/NV et Fortis Utrecht N.V., deux sociétés sous-holding qui détiennent essentiellement l'ensemble des actifs de Fortis SA/NV et de Fortis N.V.
- ◆ Fortis Insurance N.V., la société holding des entités d'assurance
- ◆ Véhicules de financement: Fortis Finance N.V., Fortifinlux SA; FGF Lux SA; Fortinvestlux SA; et Fortis Hybrid Financing S.A.

Le bénéfice net du Compte Général s'élève à EUR 736 millions pour l'exercice 2009. Le résultat net du Compte Général s'explique dans une grande mesure par la plus-value d'EUR 697 millions réalisée sur la cession de 25% plus une action d'AG Insurance à Fortis Banque.

Le résultat du Compte Général englobe également l'incidence financière des divers actifs et passifs hérités du passé, et notamment ceux qui sont liés à la vente de Fortis Banque et des activités bancaires et d'assurance néerlandaises. L'impact combiné de ces éléments sur le résultat net est cependant resté limité :

- ♦ la juste valeur des paiements d'intérêts trimestriels futurs relatifs à la Relative Performance Note (RPN (I)), négative d'EUR 316 millions. En 2009, Fortis a payé EUR 3 millions au titre de la RPN(I).
- ♦ la valeur après impôts de l'option d'achat relative aux actions BNP Paribas détenues par la SFPI, soit EUR 581 millions
- ♦ une charge nette après impôts d'EUR 301 millions représentant une dépréciation relative à la procédure concernant Fortis Bank Nederland (FBN) et Fortis Capital Company.

La valorisation de la participation de Fortis dans Royal Park Investments est restée stable et n'a pas affecté le résultat du Compte Général.

Le solde des résultats du Compte Général s'explique par les produits financiers et par les coûts engendrés par le fonctionnement des sociétés holdings.

Vous trouverez ci-dessous une explication plus détaillée des principaux éléments du résultat du Compte Général. Pour toute information complémentaire sur les principes de valorisation et de comptabilisation, veuillez consulter le communiqué de presse du 27 août 2009 relatif aux résultats semestriels. Vous trouverez ci-dessous une présentation actualisée des principales hypothèses utilisées en fin d'exercice.

Juste valeur de la RPN(I)

La RPN(I) est un instrument financier qui donne lieu à des paiements trimestriels futurs, à ou de Fortis Banque S.A.

Mécanisme

Chaque paiement trimestriel est déterminé comme étant la moyenne sur l'ensemble du trimestre des paiements d'intérêts à un taux annuel correspondant à l'EURIBOR à trois mois plus 20 points de base, à effectuer sur un montant de référence tel que calculé chaque jour de cotation.

Le montant de référence est la résultante de la différence entre EUR 3.000 millions et la valeur de marché des CASHES telle que cotée à la Bourse de Luxembourg, moins la différence entre EUR 2.350 millions et la valeur de marché de 125.313.283 actions Fortis.

Si le montant de référence est positif, Fortis Banque S.A. paie des intérêts sur le montant de référence à Fortis. S'il est négatif, Fortis paie des intérêts sur le montant de référence à Fortis Banque S.A.

Valeurs de référence.

Le 31 décembre 2009, les CASHES ont clôturé à 54,4% et le cours de l'action Fortis à EUR 2,62. Le montant de référence était dès lors d'EUR -654 millions à cette date. Le 30 décembre 2009, l'EURIBOR à trois mois était de 0,7%.

Au total, Fortis a payé EUR 3,0 millions d'intérêts sur la RPN(I) en 2009 (pour la période à partir du 12 mai 2009).

Méthode d'évaluation et hypothèses.

Fortis comptabilise la RPN(I) à la juste valeur via le compte de résultat. Comme aucune donnée observable sur le marché n'est disponible pour le RPN(I), Fortis estime la juste valeur de la RPN(I) suivant une technique d'évaluation de niveau 3 (modèle des flux de trésorerie actualisés). La méthode d'évaluation a été affinée durant le quatrième trimestre 2009, à l'aide de techniques d'évaluation traditionnellement utilisées pour estimer les dérivés financiers : valorisation par absence d'opportunité d'arbitrage et simulations Monte-Carlo.

Hypothèses

Fortis a défini les hypothèses clés suivantes pour déterminer la juste valeur de la RPN(I) au 31 décembre 2009 :

- le cours de l'action Fortis a fait l'objet d'une projection selon un mouvement brownien géométrique standard (modèle Black Scholes), basé sur un cours initial de l'action d'EUR 2,62 (cours de clôture au 31 décembre 2009), un taux de rendement de l'action de 3% cohérent avec la politique de dividende proposée par Fortis, et une volatilité des cours de 42% estimée d'après des données de marché des trois derniers mois de 2009.
- Le cours des CASHES a fait l'objet d'une projection sur la base des courbes de taux d'intérêt stochastiques et de courbes de *spreads forward* applicables aux CASHES, en prenant en compte une perturbation stochastique additionnelle, définie par rapport à la valeur de marché des CASHES de 54,4% au 31 décembre 2009. A des fins de modélisation, il a été postulé que les CASHES ont une échéance constante à 50 ans à tout moment dans le futur, au-delà de laquelle l'incidence des flux de trésorerie libres actualisés devient négligeable.
- Les taux sans risque actuels et futurs ont été calibrés d'après des données de marché au 31 décembre 2009 et projetés selon un modèle standard de taux d'intérêt sans arbitrage.
- Le modèle de valorisation tient également compte de l'option de conversion intégrée dans les CASHES à un cours d'EUR 23,94 (optionnel) et d'EUR 35,91 (automatique), ainsi que d'un paiement d'un dividende exceptionnel ponctuel en 2016 de la valeur de l'option d'achat sur les actions BNP Paribas.
- Les paiements d'intérêts futurs projetés ont été actualisés à un taux d'actualisation pertinent qui reflète le risque associé aux passifs de Fortis comme la RPN(I), cohérent avec un *spread* fixe de 545 points de base.

La juste valeur de la RPN(I) est la valeur actualisée nette moyenne des paiements futurs projetés, sur la base des hypothèses ci-avant, dans 750 scénarios stochastiques différents.

Conclusion

En conclusion, la juste valeur des paiements d'intérêts futurs relatifs à la Relative Performance Note (RPN) au 31 décembre 2009 s'élève à EUR 316 millions, contre EUR 344 millions au 30 septembre 2009. Ce montant est comptabilisé sous Autres pertes et gains réalisés et non réalisés dans le compte de résultat.

Analyse de sensibilité

La sensibilité de la juste valeur de la RPN(I) aux variations des paramètres, se présente comme suit, tout étant égal par ailleurs:

- Une augmentation de la valeur de départ de l'action Fortis à EUR 2,90 diminue la juste valeur d'EUR 11 millions à EUR 305 millions ; une diminution de la valeur de départ à EUR 2,30 fait augmenter la juste valeur d'EUR 11 millions à EUR 327 millions.
- Une augmentation de la valeur des CASHES à 60% induit une hausse de la juste valeur d'EUR 69 millions, passant à EUR 385 millions ; une diminution à 48% réduit la valeur d'EUR 75 millions à EUR 241 millions.
- Une accentuation de la pente de la courbe de taux sans risque entraînant une augmentation de 100 points de base du taux sans risque à 30 ans augmente la juste valeur d'EUR 26 millions à EUR 342 millions ; l'aplatissement de la courbe entraînant une diminution de 100 points de base du taux sans risque à 30 ans réduit la juste valeur d'EUR 36 millions à EUR 280 millions.
- Une diminution du taux d'actualisation de 100 points de base augmente la juste valeur d'EUR 34 millions à EUR 350 millions ; une diminution de 100 points de base réduit la juste valeur d'EUR 28 millions à EUR 288 millions.

En adoptant une hypothèse plus favorable pour les quatre principaux paramètres du modèle (valeur initiale de l'action Fortis d'EUR 2,90, CASHES à 48%, courbe de taux sans risque plus plate et taux d'actualisation majoré de 100 points de base), la juste valeur de la RPN(I) diminue à EUR 180 millions.

En adoptant une hypothèse moins favorable pour les quatre principaux paramètres (valeur initiale de l'action Fortis à EUR 2,30, CASHES à 60%, courbe de taux sans risque plus pentue et taux d'actualisation minoré de 100 points de base), la juste valeur de la RPN(I) augmente à EUR 493 millions.

La juste valeur de la RPN(I) ne présente pas de sensibilité significative aux hypothèses de volatilité du cours et de taux de rendement de l'action Fortis. Cela s'explique principalement par le fait que l'option de conversion intégrée

dans les CASHES reste très hors du cours dans pratiquement tous les scénarios.

Garantie de l'État. L'État belge a émis une garantie d'État sur les intérêts au titre de la RPN(I) payés par Fortis, au bénéfice de Fortis Banque S.A. La prime annuelle liée à cette garantie s'élève à 70 points de base sur le montant de référence. Pour garantir le paiement de la prime et le recours de l'État belge en cas de défaut, Fortis a donné à l'État belge un gage sur maximum 20% des actions d'AG Insurance (entre 10% et 20% du nombre d'actions en circulation).

Le total pour l'exercice des paiements d'intérêts trimestriels à Fortis Banque s'élève à EUR 3 millions. Ce montant est calculé comme la moyenne des montants d'intérêts pour les trimestres respectifs.

Valeur de l'option d'achat sur les actions BNP Paribas octroyées par la SFPI

En appliquant la méthode déjà utilisée au cours des derniers trimestres, Fortis a estimé la valeur des options BNP Paribas (au nombre de 121,2 millions) à EUR 880 millions avant impôts au 31 décembre 2009, contre EUR 730 millions à fin juin. Ce calcul se base sur le modèle Black-Scholes standard. Le tableau ci-après présente un relevé des principaux paramètres utilisés, et notamment un aperçu des hypothèses retenues au 30 juin 2009.

	31 décembre 2009	30 juin 2009
Cours de l'action BNP Paribas (EUR)	55,5	46,25
Prix d'exercice (EUR)	66,672	68,00
Volatilité	27%	30%
Rendement de l'action	3,565%	3,068%
Prix par option (EUR)	10,37	8,60
Valeur théorique de 121,2 options (en EUR millions)	1.257	1.042
Quotité pour caractéristiques non standard de l'option d'achat	30%	30%
Valeur estimée avant impôts	880	730

Le 29 septembre 2009, BNP Paribas lançait une émission de droits assortie d'un droit préférentiel de souscription. Suite à la clôture de cette émission le 13 octobre 2009, le prix d'exercice définitif de l'option d'achat a été recalculé, aboutissant à un ajustement du prix d'exercice d'EUR 68 à EUR 66,672 par action.

La volatilité appliquée a une incidence relativement importante sur le résultat : une variation de 5% de la volatilité implicite au 31 décembre 2009 provoque une variation de 25% de la valeur de l'option.

Paiement des produits et traitement fiscal :

Comme annoncé le 27 juillet 2009, Fortis s'est engagé à reverser aux actionnaires, par voie de dividendes, les avantages qui résulteraient de l'exercice, de la monétisation ou des structures envisagées, dans le respect de la loi et des contraintes pratiques.

Comme déjà indiqué dans le rapport du premier semestre 2009, le Service des Décisions Anticipées en matière fiscale (« Commission Ruling ») en Belgique a confirmé qu'en soi, l'attribution de l'option BNP Paribas n'est pas un événement taxable dans le chef de Fortis SA/NV. Fortis examine actuellement la question de la taxation effective des gains réalisés lors de la monétisation ou de l'exercice de l'option. Dans l'attente du résultat définitif de cet examen, et compte tenu des contraintes imposées par les IFRS, Fortis a comptabilisé un passif d'impôt différé d'EUR 299 millions sur la valeur de cette option. En conséquence, la valeur nette d'impôts au 31 décembre 2009 s'élève à EUR 581 millions. Fortis estime probable d'aboutir à une situation où il ne devra pas payer l'impôt des sociétés lors de la réalisation des bénéfices sur l'option et où il sera donc à même de proposer d'en distribuer le montant brut sous forme de dividendes, dans les limites autorisées par la loi.

Litige relatif à Fortis Bank Nederland et Fortis Capital Company

Le résultat du Compte Général a subi l'influence d'une charge nette après impôts d'EUR 301 millions représentant une dépréciation sur le litige relatif à Fortis Bank Nederland (FBN) et Fortis Capital Company Ltd. (FCC) dans le contexte d'une procédure judiciaire entamée à propos des actions préférentielles de Classe A1 émises par FCC, une filiale de FBN, pour lesquelles Fortis SA/NV et Fortis N.V. avaient signé des conventions de support. Le 26 juin 2009, Fortis a été contraint par un tribunal néerlandais au paiement immédiat d'une somme d'EUR 362,5 millions en vertu de sa prétendue obligation de remboursement des actions préférentielles de Classe A1 émises par FCC. Ceci fait suite à l'annonce par FCC de son intention de ne pas procéder au rachat anticipé et de ne pas rembourser les actions précitées. Fortis a dû payer le montant. Cependant, Fortis estime qu'il devrait être indemnisé de ce paiement et a dès lors entamé une procédure au fond à l'encontre de l'État néerlandais, de Fortis Bank Nederland et de FCC le 24 août 2009. La créance sur FBN et FCC a été intégralement dépréciée au 31 décembre 2009.

Royal Park Investments (RPI)

La valeur de l'investissement initial dans RPI, à hauteur d'EUR 760 millions, comptabilisé sous la rubrique « Investissements dans des entreprises associées », est restée inchangée au 31 décembre 2009. L'investissement dans RPI est comptabilisé selon la méthode de la mise en équivalence.

Dans le cadre de ce dossier, Fortis a procédé à une analyse définitive de la méthode comptable à appliquer pour l'investissement en RPI. L'acquisition par RPI du portefeuille d'actifs et les financements correspondants organisés par RPI sont traités comme un regroupement d'entreprises en vertu des IFRS. Le portefeuille d'actifs est dès lors comptabilisé à la juste valeur par le biais du compte de résultat.

Fortis a retraité le bilan de RPI, qui est établi en normes comptables belges (B-GAAP), afin de le présenter sous la forme d'un bilan en IFRS, comme ci-dessous :

	IFRS en EUR 12-5-2009	IFRS en EUR 31-12-2009
Actifs		
Titres	8.240	7.230
Actifs d'impôts différés	1.191	943
Goodwill	2.323	1.724
Autres actifs	0	281
Total des actifs	11.754	10.152
Passifs et capitaux propres revenant aux actionnaires		
Passifs		
Autres passifs		237
Commercial Paper		1.431
Financement, super senior	5.027	3.375
Financement, senior	5.027	3.409
Total des passifs	10.054	8.452
Capitaux propres revenant aux actionnaires		
Capital actions	850	850
Prime d'émission (paiement additionnel en capital)	850	850
Total des passifs	1.700	1.700
Total des passifs et des capitaux propres revenant aux actionnaires	11.754	10.152

Fin 2009, le bilan de RPI se composait comme suit :

- ♦ un portefeuille de placements d'EUR 7,2 milliards (à la juste valeur) ;
- ♦ un actif d'impôt différé d'EUR 0,9 milliard relatif à la différence entre la valeur comptable en IFRS et le coût amorti du portefeuille ;
- ♦ un montant de goodwill calculé dans le bilan d'ouverture le 12 mai 2009 comme étant l'écart entre le prix d'acquisition du portefeuille d'actifs acquis et la juste valeur du portefeuille. Le 12 mai 2009, le goodwill s'élevait à EUR 2,3 milliards ;
- ♦ le financement, consistant en une tranche de dette super senior d'EUR 3,4 milliards et d'une tranche de dette senior d'EUR 4,8 milliards, dont EUR 1,4 milliard de Commercial Paper. Fin février, le programme de Commercial Paper a remplacé l'intégralité de la tranche de dette senior de Fortis Banque.

Compte tenu de la structure de financement actuelle, le coût moyen de financement de RPI s'élève à IBOR + 48 points de base sur un encours de dette d'EUR 8,2 milliards, à comparer à un revenu moyen d'intérêts d'IBOR + 50 points de base sur la valeur nominale du portefeuille (soit EUR 17,9 milliards).

Le montant total des paiements d'intérêts et d'encaissements en principal pour l'exercice s'élèvent respectivement à EUR 141 millions et à EUR 1,1 milliard. Dès lors que RPI ne détient que des actifs en *runoff* et que le goodwill représente normalement la valeur de l'activité future, le montant de goodwill précité devrait être déprécié chaque trimestre au fur et à mesure de la diminution des résultats futurs, sauf si une amélioration substantielle des cash flows attendus devait se produire. Pour 2009, le résultat avant dépréciation du goodwill atteint EUR 0,6 milliard. En raison de la dépréciation du goodwill liée au portefeuille de crédits d'EUR 0,6 milliard, le résultat net en IFRS de RPI s'établit à zéro.

Enfin, au niveau de Fortis, le test de dépréciation sur l'investissement en capital, sur la base de l'actualisation des flux de trésorerie en provenance de RPI n'a pas révélé la nécessité de procéder à une dépréciation.

Pour plus d'informations sur RPI et ses actifs, veuillez consulter le site www.royalparkinvestments.com.

Autres éléments du Compte Général

Les **produits d'intérêts nets** pour l'exercice s'établissent à EUR 15 millions. Au cours du premier semestre de l'exercice, Fortis a pu bénéficier avec Fortis Banque d'une structure de financement au rendement relativement élevé. Cette structure a été démantelée courant juin. Fortis a conservé toute l'année une situation de trésorerie positive, mais le rendement a diminué à la suite du démantèlement de la structure organisée avec Fortis Banque. La forte pente de la courbe de rendement et les taux à court terme relativement bas pèsent sur le revenu d'intérêts sur actifs placés au taux EURIBOR. En revanche, les charges d'intérêt sont basées sur des passifs assortis de taux fixes relativement élevés. Il en résulte donc un résultat financier net négatif pour le deuxième semestre 2009 d'EUR 16 millions, contre un résultat positif d'EUR 31 millions au premier semestre.

Les **plus-values réalisées**, à savoir EUR 715 millions, comprennent la plus-value sur la vente de 25% plus une action d'AG Insurance (EUR 697 millions) et la plus-value réalisée dans le contexte de la restructuration de la participation dans Muang Thai en Thaïlande (EUR 17 millions).

Le résultat positif d'EUR 676 millions en « Autres plus-values » englobe essentiellement :

- ♦ EUR 29 millions liés à la variation de valeur de la Relative Performance Note (RPN) en vue de la ramener à zéro (voir le communiqué de presse des résultats du premier trimestre, du 14 mai 2009).
- ♦ une charge d'EUR 316 millions liée à la juste valeur des charges d'intérêts futures sur la base de la RPN.
- ♦ EUR 880 millions liés à la juste valeur avant impôts de l'option d'achat sur les actions BNP Paribas
- ♦ EUR 83 millions liés aux ajustements de juste valeur du portefeuille d'obligations échangeables en actions et à l'évolution favorable de la valeur des credit default swaps.

Les **Autres produits** ont diminué d'EUR 34 millions, suite à la diminution du montant de frais de fonctionnement des services *corporate* refacturé aux entités opérationnelles suite à la réduction de l'effectif des services *corporate*.

Le **total des charges** du deuxième semestre est resté comparable à celui du premier semestre et s'élève à EUR 90 millions pour 2009. Les charges continuent d'englober des éléments non récurrents liés à la scission et aux frais de défense, le solde étant essentiellement relatif à des frais de personnel des services *corporate*.

La **variation des dépréciations** englobe essentiellement la provision comptabilisée pour l'action contre Fortis Bank Nederland en compensation du paiement en espèces d'EUR 362 millions aux actionnaires privilégiés de FCC Ltd.

Les **charges d'impôts sur le résultat** comprennent une charge d'impôt différée d'EUR 299 millions sur l'option d'achat sur les actions BNP Paribas, moins EUR 61 millions d'avantage fiscal provenant de la dépréciation relative à l'action contre Fortis Bank Nederland en compensation du paiement en espèces aux actionnaires de FCC.

Passifs éventuels

L'AFM a imposé une amende à Fortis SA/NV et à Fortis N.V. d'EUR 576.000 pour infractions à la loi néerlandaise de supervision financière (« Wet op het financieel toezicht »). L'AFM prétend que, le 5 juin 2008, certaines déclarations auraient été incorrectes ou trompeuses quant à la solvabilité de Fortis et que, le 14 juin 2008, Fortis aurait dû faire savoir publiquement que les conditions imposées par la Commission européenne (dans le contexte de la reprise d'ABN Amro) impliquaient que les objectifs financiers de 2008 et des années ultérieures ne pouvaient être atteints sans mesures supplémentaires. Dès lors, pour la période entre le 5 et le 25 juin 2008, certains investisseurs pourraient prétendre qu'ils ont négocié sur la base d'informations qui ne seraient pas totalement correctes. Toutefois, Fortis conteste ces allégations d'infraction et a fait appel de la décision de l'AFM.

Pour toute information complémentaire sur les passifs éventuels, veuillez consulter l'annexe 8 - Passifs éventuels.

Les principaux éléments de l'état de la situation financière du Compte Général sont résumés dans le tableau ci-dessous.

en EUR millions

	2009	2008
Trésorerie et équivalents de trésorerie	4.272	2.509
Créances sur les banques à court terme		6.078
Dettes envers les banques à court terme	- 368	- 1.826
Certificats d'endettement	- 915	- 4.812
Position de trésorerie nette	2.989	1.949
Créances sur la clientèle	967	1.453
Créances sur les banques à long terme	900	6.661
Dettes envers les banques à long terme		- 4.750
Dettes subordonnées	- 2.917	- 2.946
Autres emprunts	- 45	- 65
Solde des créances	- 1.095	353
Comptes de régularisation et autres	913	729
Capitaux propres du Compte Général	2.807	3.031

La trésorerie nette du Compte Général au 31 décembre 2009, dans l'hypothèse d'un remboursement total du programme EMTN (European Medium Term Notes), est restée pratiquement inchangée à EUR 3,0 milliards par rapport à fin juin 2009. Le 8 novembre, Fortis Finance N.V., une filiale de Fortis, a lancé une offre volontaire d'acquisition en numéraire sur les obligations en circulation émises dans le cadre de son programme EMTN ainsi sur les Inflation Linked Notes. L'offre a été clôturée le 30 novembre 2009 et a permis de rembourser une tranche supplémentaire d'EUR 52,7 millions. À l'issue de l'offre, l'encours total de la dette s'élève à EUR 915 millions. Les détenteurs des obligations peuvent toujours en demander le remboursement conformément au cycle prédéterminé de dates de clôture.

La diminution des postes « Créances sur les banques à long terme » et « Dettes envers les banques à long terme », reflètent le démantèlement, déjà évoqué, de la structure de financement d'EUR 5,7 milliards avec Fortis Banque courant juin.

Les principaux éléments des autres actifs et passifs du Compte Général concernent :

- ◆ Dettes envers les banques à court terme : des crédits dus à Fortis Banque SA/NV dans le contexte des activités normales de trésorerie
- ◆ Créances sur la clientèle : un prêt consenti à AG Insurance (EUR 900 millions dans le cadre des Hybrone et d'une partie de NITSH II) et certains autres prêts accordés à des sociétés (qui faisaient partie) du groupe.
- ◆ Créances sur les banques à long terme : prêts consentis à Fortis Banque SA/NV (liés aux instruments financiers NITSH I et II)
- ◆ Dettes envers les banques à long terme : emprunts à long terme auprès de Fortis Banque SA/NV
- ◆ Dettes subordonnées : l'encours total des instruments financiers NITSH I & II (EUR 1,2 milliard), FRESH (EUR 1,1 milliard) et Hybrone (EUR 500 millions).
- ◆ Comptes de régularisation et autres : Divers éléments, dont notamment la transaction liée aux éléments tels que la RPN(I) (EUR 316 millions), l'option d'achat sur les actions BNP Paribas et les charges d'impôts différées correspondantes (EUR 581 millions).

Portefeuille de placements et solvabilité

Mise à jour concernant le portefeuille d'investissement et d'autres expositions

Le tableau ci-dessous décrit la répartition du portefeuille de placements enregistré sous la rubrique « Disponibles à la vente » de Fortis ainsi que l'exposition en immobilier, tous deux à la valeur de marché. La valeur totale du portefeuille a progressé d'EUR 48,1 milliards fin 2008 à EUR 56,4 milliards fin 2009, reflétant à la fois de nouveaux flux d'activités et une réévaluation des actifs.

Le profil du portefeuille d'investissement et la manière dont il est géré reflète la longue durée des engagements pris à l'égard des titulaires de police. La grande majorité des actifs est investie dans des titres à revenu fixe assortis de notations de crédit élevées et de durées relativement

longues. Le portefeuille à rendement fixe, ainsi que d'autres actifs, sont gérés conformément à une philosophie de conservation en portefeuille (Buy and Hold). En outre, les placements immobiliers sont pour Fortis une catégorie d'actifs importante, puisqu'ils génèrent des flux de produits fixes et constituent un outil de couverture naturelle contre le risque d'inflation. Enfin, les actions sont également considérées comme une catégorie d'actifs qui devraient faire partie de notre portefeuille d'investissements, dans une certaine mesure, puisqu'elles peuvent fournir, à plus long terme, des suppléments de rendement au profit à la fois des actionnaires et des titulaires de police.

Portefeuille de titres disponibles à la vente plus immobilier à la juste valeur

	en EUR milliards		en %	
	2009	2008	2009	2008
Titres à revenu fixe	51,2	43,6	91%	91%
Actions	1,6	1,3	3%	3%
Immeubles de placement	2,2	1,8	4%	4%
Immeubles pour usage propre	1,4	1,4	2%	3%
Total	56,4	48,1	100%	100%

Portefeuille de titres à revenu fixe

Les titres à taux fixe représentent plus de 90% du portefeuille d'investissement à fin 2009. La répartition des différents segments n'a guère évolué par rapport à fin 2008, avec environ 65% d'obligations d'État, 34% d'obligations d'entreprises et le solde, soit 1%, en crédits structurés. La qualité moyenne de crédit du portefeuille de placements est restée élevée : 99% du portefeuille bénéficie d'un « investment grade », 89% sont notés A ou supérieur, et 59%, AA ou AAA.

Au 31 décembre 2009, les plus-values latentes brutes sur obligations s'élevaient à EUR 1,5 milliard, dont EUR 0,9 milliard sur des obligations souveraines et EUR 0,6 milliard sur des obligations d'entreprises.

Face à l'incertitude croissante qui entoure certains débiteurs souverains en Europe, Fortis a décidé de réduire son risque à l'égard de la Grèce fin 2009 (EUR 850 millions). Le rééquilibrage des expositions au cours du quatrième trimestre a eu une incidence négative nette, après impôts, d'EUR 16 millions, comptabilisée au sein d'AG Insurance. Durant les premiers mois de 2010, Fortis a continué de gérer son exposition en obligations souveraines et jusqu'au 3 mars 2010, a encore vendu près d'EUR 1,5 milliard d'obligations italiennes. L'incidence directe du rééquilibrage des placements sur le résultat sera limitée.

Le tableau ci-dessous présente un relevé de l'évolution du portefeuille d'obligations souveraines par pays d'origine en 2009 :

(EUR millions)

	Juste valeur		Plus-values (moins-values) latentes brutes	
	31 déc. 2009	31 déc. 2008	31 déc. 2009	31 déc. 2008
Belgique	6.941	4.960	369	348
Pays-Bas	682	387	18	25
Allemagne	1.675	556	43	41
Italie	8.913	8.568	315	- 30
France	1.718	809	80	68
Grande-Bretagne	554	600	8	35
Grèce	4.077	5.001	- 241	- 217
Espagne	2.002	738	58	41
Portugal	3.072	2.957	109	104
Autriche	1.556	825	29	23
Irlande	598	557	18	16
Autres	1.647	1.584	64	91
Total	33.435	27.542	870	545

En 2009, le total des plus-values latentes sur obligations souveraines a progressé d'EUR 0,3 milliard suite à la baisse des différentiels de taux dans la plupart des pays, sauf la Grèce, où les écarts ont fortement augmenté.

L'incidence des changements de rendement souverain sur la valeur comptable de Fortis dépend de la taille de chaque position obligataire, de la durée modifiée des obligations, des règles applicables en matière de participations bénéficiaires, des aspects fiscaux et de l'incidence des intérêts minoritaires. S'agissant des obligations grecques, la sensibilité des capitaux propres de Fortis aux variations de leur rendement est évaluée à EUR 1,2 à 1,4 million par point de base de variation parallèle de rendement à fin 2009. Pour les obligations espagnoles, portugaises et italiennes, la sensibilité se situe respectivement dans une fourchette d'EUR 0,7 à 0,8 million, EUR 0,8 à 0,9 million et EUR 3,3 à 4,0 millions par point de base de variation de rendement.

Fortis ne prend pas en compte les plus-values latentes sur les obligations par calculer sa solvabilité. Les variations de rendement ont une influence sur le montant des capitaux propres nets mais pas sur la solvabilité. La solvabilité ne sera affectée qu'en cas de vente d'actifs ou de comptabilisation de dépréciations.

Le montant des obligations d'entreprises s'élève à EUR 17,4 milliards. Les obligations d'entreprises financières ou actives dans le secteur financier (EUR 8,4 milliards) et les obligations d'institutions gouvernementales et supranationales (par exemple, la BEI) (EUR 6,5 milliards) dominent le portefeuille ; 99% du portefeuille est noté « investment grade » ; 93% des obligations bénéficient d'une notation A ou supérieure, et 71%, de AA ou AAA. Les notations relativement élevées s'expliquent notamment par la proportion élevée d'institutions supranationales et financières, ainsi que par l'exposition à des émissions de dette par des groupes d'infrastructure.

Portefeuille d'actions

La part des placements en actions enregistrés comme « disponibles à la vente » est passée d'EUR 1,3 milliard fin 2008 à EUR 1,6 milliard fin décembre 2009. En raison de l'incertitude persistante sur les marchés financiers, Fortis a décidé de réduire la part d'actions dans son portefeuille de placements au premier semestre 2009, enregistrant une perte d'EUR 27 millions avant impôts. Au deuxième semestre 2009, Fortis a commencé à augmenter la quote-part d'actions dans son portefeuille de placements. Les réévaluations positives ont également contribué à l'augmentation de la position. Les placements en fonds immobiliers, obligataires et monétaires sont également comptabilisés comme des actions. Fin 2009, ces fonds totalisaient EUR 0,6 milliard, essentiellement investis en fonds immobiliers.

Portefeuille immobilier

- ♦ La valeur totale du portefeuille immobilier de Fortis a légèrement progressé à EUR 3,6 milliards, répartis en EUR 2,2 milliards en immeubles de placement et EUR 1,4 milliards en immeubles à usage propre.
- ♦ Fin 2009, **Fortis Real Estate (FRE)**, qui est une filiale à 100% d'AG Insurance, avait un portefeuille d'actifs sous gestion d'EUR 3,9 milliards, dont une part classée comme fonds immobiliers. Outre la gestion des actifs du groupe, Fortis Real Estate gère également des actifs immobiliers pour compte de tiers à hauteur d'EUR 1,3 milliard. Le total des investissements en 2009 s'élève à EUR 400 millions, essentiellement en entrepôts, en immeubles de bureau et en centres commerciaux situés en Belgique.

Les immeubles de bureaux en portefeuille se situent essentiellement dans la région bruxelloise, connue pour sa volatilité relativement faible par rapport à d'autres marchés européens grâce à la présence de l'Union européenne. Les immeubles commerciaux sont quasi exclusivement localisés dans les grands centres commerciaux de Belgique. FRE détient 90% d'Interparking, l'une des principales sociétés européennes de parkings publics. Les parkings publics se répartissent entre sept pays européens et sont situés à proximité des centres urbains, des hôpitaux, des gares ferroviaires, des aéroports et des attractions touristiques. Les baux sont souvent à long terme. La stratégie de diversification vise à créer une protection contre les conséquences d'un ralentissement économique et devrait permettre de saisir les opportunités d'investissement susceptibles de se présenter dans les différents segments immobiliers. Le complexe de parkings Metropark en Espagne a été acquis (et comptabilisé en 2010).

La plus-value latente après impôts sur le portefeuille immobilier, après participation bénéficiaire, s'élevait à EUR 0,6 milliard à fin 2009, soit un niveau inchangé par rapport à fin 2008. Puisque l'exposition immobilière est comptabilisée au coût amorti, la plus-value latente après impôts n'est pas reflétée dans les capitaux propres nets.

Situation des capitaux propres

À l'occasion de la révision de sa stratégie, Fortis a évalué sa structure et ses besoins de capitaux à la lumière de la nouvelle organisation du groupe. Après analyse ascendante des exigences de capitaux propres pour chacun des métiers, Fortis a décidé, pour l'instant, de maintenir le degré élevé de capitalisation dont bénéficient actuellement ses entités opérationnelles. Fortis estime que ces niveaux de capitaux propres se justifient, particulièrement dans le sillage de la période d'incertitude qui a marqué 2008. En outre, ils démontrent ainsi à sa clientèle, ainsi qu'aux autres parties prenantes, la ferme intention de Fortis de rester une des entreprises les mieux capitalisées d'Europe.

Le niveau actuel de capitaux propres reflète les caractéristiques spécifiques de chacun de nos métiers, il tient compte des exigences de capitaux propres d'après les prévisions de croissance interne à l'échelon local ainsi que des contraintes locales de notation et de solvabilité.

Le niveau de capitalisation actuel reflète les caractéristiques spécifiques de chacun de ces métiers, y compris les engagements qui résultent des accords pris avec ses partenaires. Le maintien d'une solvabilité élevée dans les activités individuelles d'assurance est également indispensable pour financer les contraintes de capitaux propres résultant de l'importante croissance interne prévue tout en satisfaisant aux normes locales de notation et de solvabilité.

Fortis prévoit de maintenir son ratio de solvabilité minimum à 200% du capital minimum réglementaire. Un réexamen des exigences de capitaux propres dans chacun de ses métiers pourrait aboutir à l'avenir à une révision de cet objectif, voire à une libération de capital. Un tel réexamen n'est cependant pas prévu avant l'introduction de la norme Solvabilité II (prévue en 2012).

Au moment de la publication de son étude stratégique, fin septembre, Fortis a introduit le concept de **capital discrétionnaire**¹⁰. À fin décembre, le capital discrétionnaire est resté constant à EUR 1,3 milliard, après prise en compte du dividende proposé.



¹⁰ Fortis définit le capital discrétionnaire comme le montant le moins élevé entre le cash disponible et le capital total du Compte Général après correction pour des actifs illiquides (éventuels) et des engagements déjà contractés.

Ratio de solvabilité

Capitaux propres : indicateurs clés

	2009	2008
AG Insurance		
Capitaux propres revenant aux actionnaires	2.860	2.785
Capitaux propres sensu stricto	3.511	2.890
Total du capital disponible	4.120	3.535
Minimum réglementaire de solvabilité	2.008	1.871
Excédent par rapport au minimum réglementaire de solvabilité	2.112	1.664
Ratio de solvabilité des capitaux propres sensu stricto	174,9%	154,5%
Ratio de solvabilité total	205,2%	188,9%
Fortis Insurance International		
Capitaux propres revenant aux actionnaires	2.684	2.009
Capitaux propres sensu stricto	2.552	1.767
Total du capital disponible	2.246	1.555
Minimum réglementaire de solvabilité	748	654
Excédent par rapport au minimum réglementaire de solvabilité	1.498	901
Ratio de solvabilité des capitaux propres sensu stricto	341,2%	270,2%
Ratio de solvabilité total	300,3%	237,8%
Total de l'assurance		
Capitaux propres revenant aux actionnaires	5.544	4.794
Capitaux propres sensu stricto	6.065	4.657
Total du capital disponible	6.366	5.090
Minimum réglementaire de solvabilité	2.756	2.525
Excédent par rapport au minimum réglementaire de solvabilité	3.610	2.565
Ratio de solvabilité des capitaux propres sensu stricto	220,1%	184,4%
Ratio de solvabilité total	231,0%	201,6%
Compte Général (après éliminations)		
Capitaux propres revenant aux actionnaires	2.806	2.000
Capitaux propres sensu stricto	2.514	3.225
Total		
Capitaux propres revenant aux actionnaires	8.350	6.795
Capitaux propres sensu stricto	8.578	7.882
Capital disponible	8.731	8.169

Les capitaux propres de Fortis s'élèvent à EUR 8,6 milliards au 31 décembre 2009 et dépassent le montant réglementaire minimum, total, consolidé, requis pour les activités d'assurance, d'EUR 5,8 milliards. Le capital disponible provenant des activités d'assurance atteint EUR 6,4 milliards, avec un ratio de solvabilité de 231% et par comparaison au minimum réglementaire requis d'EUR 2,8 milliards. Le ratio de solvabilité se décompose en 205% pour AG Insurance et 300% pour Fortis Insurance International. L'exigence minimale de capitaux propres a progressé de 9% en 2009, sous l'effet de nouveaux volumes d'affaires en vie et de l'augmentation de valeur des réserves en unités de compte et l'acquisition d'UBI Assicurazioni.

Rapprochement des capitaux propres attribuables aux actionnaires et du capital total

Le rapprochement entre les capitaux propres attribuables aux actionnaires de Fortis et le capital total au 31 décembre 2009 est présenté ci-après.

Capitaux propres sensu stricto de Fortis

en EUR millions

	2009	2008	1 ^{er} S 2009
Capital souscrit et réserves	6.387	34.394	6.421
Bénéfice net revenant aux actionnaires	1.192	- 28.022	886
Plus-values et moins-values latentes	771	423	379
Capitaux propres revenant aux actionnaires	8.350	6.795	7.686
Instruments de capital hybrides non innovateurs (FRESH, NITSH I & II)	1.496	1.474	1.495
Intérêts minoritaires	1.654	515	1.323
Réévaluation de l'immobilier à la juste valeur	559	526	503
Réévaluation des obligations, nettes d'impôts et de comptabilité reflet	- 811	- 375	- 399
Réévaluation des actions, nettes d'impôts et de comptabilité reflet	- 10		
Goodwill	- 650	- 531	- 531
Participation dans Royal Park Investments	- 760		- 760
Dividende attendu	- 201		
Dividende attendu (lié à l'option d'achat sur actions BNP Paribas)	- 581	-	- 482
Autres	- 468	- 522	- 514
Capitaux propres sensu stricto	8.578	7.882	8.321
Instruments de capital innovateurs	495	456	412
Prêts subordonnés	29	67	26
Autres filtres prudentiels et déductions sur le capital total	- 371	- 236	- 261
Capital total	8.731	8.169	8.498

Les participations qui ne sont pas intégralement consolidées sont déduites du total des capitaux propres. Les instruments financiers relatifs aux capitaux propres stricto sensu émis par le groupe Fortis et reprêtés à Fortis Banque S.A. (NITSH I et une partie de NITSH II pour un montant total d'EUR 900 millions) ne sont pas inclus dans les instruments hybrides non innovateurs dans le tableau ci-dessus. Le calcul des capitaux propres stricto sensu inclut 90% des plus-values latentes après impôts sur immobilier au sein d'AG Insurance et 100% des plus-values latentes sur le reste du portefeuille immobilier. La valeur de l'option d'achat sur les actions BNP Paribas a été enregistrée comme dividende attendu, dans la mesure où Fortis proposera de verser sous forme de dividende les produits de la structure envisagée. En conséquence, ce montant sera déduit des capitaux propres.

Le goodwill a augmenté d'EUR 531 millions à EUR 650 millions, suite au goodwill préliminaire comptabilisé pour l'acquisition d'une participation de 50% dans UBI Assicurazioni en Italie (EUR 128 millions). L'augmentation des intérêts minoritaires provient de la vente de 25% plus une action d'AG Insurance.

Déclaration des réviseurs

Les deux cabinets de réviseurs, agissant conjointement, ont terminé quant au fond leur audit des états financiers annuels consolidés de 2009. Sur la base de l'avancement actuel de leurs travaux d'audit, les réviseurs estiment que leur opinion sera sans réserve et comprendra deux paragraphes explicatifs liés aux (a) incertitudes relatives à l'issue des procédures judiciaires et (b) chiffres comparatifs de 2008 compris dans les données relatives aux activités abandonnées.

Les états financiers intermédiaires et la présentation aux analystes sont disponibles sur notre site :
www.fortis.com

Téléconférence destinée aux analystes et aux investisseurs

Mercredi 10 mars

09h30 CET (08h30 GMT)

Audiocast : www.fortis.com

Écoute uniquement (code d'accès 605116#):

+ 44 207 750 9926 (Royaume-Uni)

+ 32 2 404 03 05 (Belgique)

+ 1 703 621 9123 (USA)

Réécoutable jusqu'au 10 avril 2010 (PIN: 305539#)

+ 32 2 401 89 89 (Belgique)

Conférence de presse

Mercredi 10 mars

Bruxelles, Auditorium Rue Royale 20,

11h30 CET (10h30 GMT)

Webcast : www.fortis.com

Écoute uniquement (code d'accès 463260#)

+ 44 207 750 9926 (Royaume-Uni)

+ 32 2 404 03 05 (Belgique)

+ 31 20 713 3488 (Pays-Bas)

Les lignes seront ouvertes dix minutes avant le début de la présentation. Veuillez vous connecter cinq à dix minutes à l'avance.

Fortis est un groupe d'assurance international riche de plus de 180 années d'expérience et de savoir-faire. Classé dans le Top 20 européen de l'assurance, Fortis a choisi de concentrer ses activités sur l'Europe et l'Asie, qui, ensemble, forment le plus grand marché de l'assurance au monde. En Belgique, par le biais d'AG Insurance, l'entreprise est le leader incontesté dans les segments *vie individuelle* et *Employee Benefits*, et se profile aussi comme acteur de référence en *non-vie*. À l'international, Fortis dispose d'une présence marquante au Royaume-Uni, où il est le deuxième assureur *auto* pour les particuliers. L'entreprise possède également des filiales en France, en Allemagne, en Turquie, en Ukraine et à Hong-Kong. Par ailleurs, Fortis se démarque par son expertise spécifique dans les partenariats conclus avec des distributeurs de référence au Luxembourg, en Italie, au Portugal, en Chine, en Malaisie, en Inde et en Thaïlande. Fortis emploie plus de 10.000 personnes et réalise un encaissement annuel d'environ EUR 15 milliards.

Les actifs de Fortis se composent d'une participation de 75% dans AG Insurance, de 100% de Fortis Insurance International et de 45% dans Royal Park Investments, ainsi que de différents actifs et passifs financiers dans plusieurs véhicules de financement.

Annexe 1 : État consolidé de la situation financière au 31 décembre 2009

Annexe 2 : Compte de résultat au 31 décembre 2009

Annexe 3 : Indicateurs clés de performance

Annexe 4 : Chiffres semestriels par secteur

Annexe 5 : Données d'encaissement comparables

Annexe 6 : Encaissement par région

Annexe 7 : Capitaux propres nets tangibles

Annexe 8 : Passifs éventuels

Annexe 1 : État consolidé de la situation financière au 31 décembre 2009

État consolidé de la situation financière

	31 décembre 2009	31 décembre 2008
Actifs		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	5.636	5.933
Placements financiers	53.070	45.132
Immeubles de placement	1.653	1.290
Créances	4.132	16.404
Investissements liés à des contrats « unit-linked »	20.695	18.040
Investissements dans des entreprises associées	1.322	431
Réassurance et autres créances	1.264	1.154
Actifs d'impôts exigibles	103	73
Actifs d'impôts différés	53	117
Option d'achat sur actions BNP Paribas	880	
Intérêts courus et autres actifs	1.848	1.795
Immobilisations corporelles	1.108	1.135
Goodwill et autres immobilisations incorporelles	1.376	1.366
Actifs détenus en vue de la vente	103	
Total des actifs	93.243	92.870
Passifs		
Passifs liés à des contrats d'assurance vie	22.931	21.855
Passifs liés à des contrats de placement vie	24.333	21.607
Passifs liés à des contrats « unit-linked »	20.773	18.078
Passifs liés à des contrats d'assurance non-vie	4.934	4.289
Certificats d'endettement	915	4.670
Dettes subordonnées	2.850	2.908
Autres emprunts	2.774	9.086
Passifs d'impôts exigibles	106	75
Passifs d'impôts différés	1.025	609
RPN(I)	316	
Intérêts courus, autres passifs et provisions	2.209	2.312
Provisions	34	71
Dettes liées à des actifs détenus en vue de la vente	39	
Total des passifs	83.239	85.560
Capitaux propres revenant aux actionnaires	8.350	6.795
Intérêts minoritaires	1.654	515
Capitaux propres	10.004	7.310
Total des passifs et capitaux propres	93.243	92.870

Annexe 2 : Compte de résultat au 31 décembre 2009

Compte de résultat

	2009	2008
Produits		
- Encaissement brut	9.248	8.461
- Variation des primes non acquises	- 32	- 13
- Primes acquises cédées	- 193	- 197
Primes nettes acquises	9.023	8.251
Produits d'intérêts, dividende et autres produits de placement	3.123	3.660
Profits (et pertes) latents sur l'option d'achat sur actions BNP Paribas	880	
Plus-value (perte) latente sur RPN(I)	- 316	
Gains et pertes réalisés et non réalisés	953	- 508
Produits de placement liés à des contrats «unit-linked»	2.307	- 3.191
Part dans le résultat des entreprises associées	63	27
Commissions	375	432
Autres produits	322	233
Total des produits	16.730	8.904
Charges		
- Sinistres et prestations d'assurance, bruts	- 9.290	- 8.221
- Sinistres et prestations d'assurance, part des réassureurs	65	121
Sinistres et prestations d'assurance, nets	- 9.225	- 8.100
Charges liées à des contrats «unit-linked»	- 2.325	3.219
Charges financières	- 498	- 1.343
Variation des dépréciations	- 467	- 558
Variation des provisions	42	- 49
Commissions	- 972	- 912
Frais de personnel	- 640	- 644
Autres charges	- 1.015	- 994
Total des charges	- 15.100	- 9.381
Bénéfice avant impôts	1.630	- 477
Charges d'impôts sur le résultat	- 318	- 108
Bénéfice net avant résultat sur activités abandonnées	1.312	- 585
- revenant aux intérêts minoritaires	120	25
- revenant aux actionnaires	1.192	- 610
Résultat net sur activités abandonnées		- 27.412
Bénéfice net revenant aux actionnaires	1.192	- 28.022
Données par action - EUR		
Résultat de base par action	0,48	- 12,21
Résultat de base par action avant résultat net sur activités abandonnées	0,48	- 0,27
Résultat par action dilué	0,48	- 12,21
Résultat dilué par action avant résultat net sur activités abandonnées	0,48	- 0,27

Annexe 3 : Indicateurs clés de performance

AG Insurance

Indicateurs clés de performance

	2009	2008	Écart	2° S 2009	2e S 2008	1e S 2009
Vie						
Encaissement brut (en EUR millions)	5.352	4.817	11%	2.606	2.122	2.746
- assurances individuelles à prime unique	3.558	3.109	14%	1.662	1.275	1.896
- assurances individuelles à primes périodiques	671	688	- 2%	366	358	306
- assurances groupe à prime unique	358	320	12%	206	148	151
- assurances groupe à primes périodiques	765	701	9%	372	341	393
Nouvelles affaires en vie - APE (en EUR millions)	437	419	4%	214	186	223
Non-vie						
Primes brutes émises (en EUR millions)	1.515	1.465	3%	707	691	808
- Accident & Maladie	439	436	1%	194	200	245
- Automobile	472	447	6%	223	209	249
- Multirisque habitation	474	460	3%	229	225	245
- Autres	130	124	5%	61	57	69
Résultat technique (en EUR millions)	73	118	- 38%	55	60	19
- Accident & Maladie	65	74	- 12%	36	43	29
- Automobile	5	0	*	9	- 19	- 4
- Multirisque habitation	- 21	30	*	- 5	30	- 16
- Autres	25	15	67%	15	7	10
Total non-vie						
Ratio de sinistralité	66,4%	65,0%		64,2%	64,8%	68,6%
Ratio de charges	36,8%	35,9%		36,6%	35,9%	37,0%
Ratio combiné	103,2%	100,9%		100,8%	100,7%	105,6%
Non-vie - Dommages aux biens et risques divers						
Ratio de sinistralité	62,2%	59,8%		59,9%	60,6%	64,5%
Ratio de charges	42,5%	42,0%		41,9%	42,1%	43,2%
Ratio combiné	104,7%	101,8%		101,8%	102,7%	107,7%
Non-vie - Accident & Maladie						
Ratio de sinistralité	76,7%	77,3%		75,1%	74,7%	78,2%
Ratio de charges	22,6%	21,6%		22,9%	21,3%	22,4%
Ratio combiné	99,3%	98,9%		98,0%	96,0%	100,6%

Indicateurs clés de performance

	2009	2008	Écart	2° S 2009	2° S 2008	1° S 2009
Effectif en ETP	5.635	5.542	2%	5.635	5.542	5.589
Marge minimale réglementaire (en EUR millions)	2.008	1.871	7%	-	-	1.924
Vie						
Total des réserves - vie (en EUR millions)	45.378	41.779	9%	45.378	41.779	43.421
- contrats d'assurance et de placement	38.808	35.878	8%	38.808	35.878	37.389
- contrats « unit-linked »	6.570	5.901	11%	6.570	5.901	6.032
Non-vie						
Total des réserves – non-vie (en EUR millions)	2.973	2.893	3%	2.973	2.893	3.002
Ratio réserves/prime	202%	203%	- 0%	202%	203%	207%

Fortis Insurance International

Indicateurs clés de performance

	2009	2008	Écart	2 ^e S 2009	2 ^e S 2008	1 ^{er} S 2009
Vie						
Encaissement brut (en EUR millions)	4.013	4.102	- 2%	2.221	1.899	1.792
- assurances individuelles à prime unique	3.160	3.244	- 3%	1.805	1.476	1.355
- assurances individuelles à primes périodiques	729	718	2%	374	372	355
- assurances groupe à prime unique	12	14	- 11%	5	6	7
- assurances groupe à primes périodiques	112	126	- 11%	37	45	75
Nouvelles affaires en vie - APE (en EUR millions)	486	527	- 8%	275	256	211
Non-vie						
Primes brutes émises (en EUR millions)	1.139	1.228	- 7%	562	594	577
- Accident & Maladie	202	196	3%	96	92	106
- Automobile	522	641	- 19%	236	318	286
- Multirisque habitation	284	299	- 5%	154	143	130
- Autres	131	92	42%	76	41	55
Résultat technique (en EUR millions)	12	109	- 89%	- 4	51	16
- Accident & Maladie	1	6	- 76%	- 1	3	2
- Automobile	- 22	38	*	- 26	18	4
- Multirisque habitation	41	57	- 29%	28	25	13
- Autres	- 8	8	*	- 5	4	- 3
Total non-vie						
Ratio de sinistralité	77,2%	69,6%		79,1%	70,0%	75,3%
Ratio de charges	30,5%	28,8%		30,2%	29,0%	30,8%
Ratio combiné	107,7%	98,4%		109,3%	99,0%	106,1%
Non-vie - Dommages aux biens et risques divers						
Ratio de sinistralité	77,9%	69,3%		79,9%	69,8%	75,8%
Ratio de charges	31,1%	28,9%		30,2%	29,2%	31,9%
Ratio combiné	109,0%	98,2%		110,1%	99,0%	107,7%
Non-vie - Accident & Maladie						
Ratio de sinistralité	74,3%	71,2%		75,5%	70,9%	73,0%
Ratio de charges	28,0%	28,0%		30,1%	28,0%	25,8%
Ratio combiné	102,3%	99,2%		105,6%	98,9%	98,8%

Indicateurs clés de performance

	2009	2008	Écart	2 ^e S 2009	2 ^e S 2008	1 ^{er} S 2009
Effectif en ETP	4.940	4.718	5%	4.940	4.718	4.687
Marge minimale réglementaire (en EUR millions)	748	654	14%	-	-	686
Vie						
Total des réserves - vie (en EUR millions)	22.662	19.770	15%	22.662	19.770	20.450
- contrats d'assurance et de placement	8.459	7.593	11%	8.459	7.593	7.998
- contrats « unit-linked »	14.203	12.177	17%	14.203	12.177	12.452
Non-vie						
Total des réserves - non-vie (en EUR millions)	1.998	1.432	40%	1.998	1.432	1.594
Ratio réserves/prime	194%	131%	49%	194%	131%	158%

Annexe 4 : Chiffres semestriels par secteur

AG Insurance

Compte de résultat – Vie

AG Insurance - Vie

en EUR millions

	2° S 2009	1° S 2009	2° S 2008	1 ^{er} S 2008	2° S 2007
Primes brutes émises	2.318	2.451	1.754	2.323	2.251
Primes brutes émises en comptabilité de dépôt	288	295	368	372	515
Encaissement brut en vie	2.606	2.746	2.122	2.695	2.766
Résultat technique	228	157	- 88	78	- 89
Plus-values affectées	- 26	- 46	- 132	66	
Marge opérationnelle	202	111	- 220	144	- 89
Autres charges et produits non affectés	51	40	42	50	39
Bénéfice avant impôts	253	151	- 178	194	168
Charges d'impôts sur le résultat	- 64	32	- 97	1	8
Bénéfice net revenant aux intérêts minoritaires	46	10	2	3	3
Bénéfice net revenant aux actionnaires	143	173	- 277	192	173

Compte de résultat - Non-Vie

AG Insurance - Non-Vie

en EUR millions

	2° S 2009	1° S 2009	2° S 2008	1 ^{er} S 2008	2° S 2007
Primes brutes émises en non-vie	707	808	691	774	646
Résultat technique	55	19	60	58	82
Plus-values affectées	- 4	- 5	- 12	10	14
Marge opérationnelle	51	14	48	68	96
Autres charges et produits non affectés	5	7	13	3	- 2
Bénéfice avant impôts	56	21	61	71	94
Charges d'impôts sur le résultat	- 16	2	- 25	- 15	- 29
Bénéfice net revenant aux intérêts minoritaires	12	1	1		1
Bénéfice net revenant aux actionnaires	28	22	35	56	64

Compte de résultat

AG Insurance

en EUR millions

	2° S 2009	1° S 2009	2° S 2008	1 ^{er} S 2008	2° S 2007
Charges opérationnelles	- 218	- 209	- 206	- 199	- 195
Bénéfice net revenant aux actionnaires	171	195	- 242	248	237

Fortis Insurance International

Compte de résultat - Vie

Insurance International - Vie

en EUR millions

	2° S 2009	1° S 2009	2° S 2008	1 ^{er} S 2008	2° S 2007
Primes brutes émises	928	898	972	747	923
Primes brutes émises en comptabilité de dépôt	1.293	894	927	1.456	1.288
Encaissement brut en vie	2.221	1.792	1.899	2.203	2.211
Résultat technique	30	35	- 78	54	36
Plus-values affectées	3	1	- 32	- 1	11
Marge opérationnelle	33	36	- 110	53	47
Autres charges et produits non affectés	58	11	- 7	8	37
Bénéfice avant impôts	91	47	- 117	61	84
Charges d'impôts sur le résultat	- 13	- 15	16	- 15	- 13
Bénéfice net revenant aux intérêts minoritaires	23	21	- 14	24	19
Bénéfice net revenant aux actionnaires	55	11	- 87	22	52

Compte de résultat - Non-vie

Insurance International - Non-vie

en EUR millions

	2° S 2009	1° S 2009	2° S 2008	1 ^{er} S 2008	2° S 2007
Primes brutes émises en non-vie	562	577	594	635	637
Résultat technique	- 4	16	51	58	- 59
Plus-values affectées	1	10	- 4	- 1	2
Marge opérationnelle	- 3	26	47	57	- 57
Autres charges et produits non affectés	11	11	- 9	12	- 2
Bénéfice avant impôts	8	37	38	69	- 59
Charges d'impôts sur le résultat	- 2	- 12	- 17	- 16	13
Bénéfice net revenant aux intérêts minoritaires	4	3	5	4	3
Bénéfice net revenant aux actionnaires	2	22	16	49	- 49

Compte de résultat

Insurance International

en EUR millions

	2° S 2009	1° S 2009	2° S 2008	1 ^{er} S 2008	2° S 2007
Charges opérationnelles	- 194	- 198	- 200	- 193	- 226
Bénéfice net revenant aux actionnaires	57	33	- 71	71	3

Compte Général

Compte de résultat

en EUR millions

	2° S 2009	1° S 2009	2° S 2008	1 ^{er} S 2008	2° S 2007
Produits d'intérêts nets	- 16	31	- 136	- 165	- 169
Plus-values et moins-values réalisées sur placements	18	697	18	-	-
Autres plus-values	177	499	- 73	- 128	- 196
Autres produits	1	11	10	36	19
Total des produits	180	1.238	- 181	- 257	- 346
Variation des dépréciations	9	- 362	- 20	-	-
Produits nets	189	876	- 201	- 257	- 346
Frais de personnel	- 5	- 11	- 21	- 23	- 25
Autres charges opérationnelles et administratives	- 41	- 34	- 111	- 75	- 106
Total des charges	- 46	- 45	- 132	- 98	- 131
Bénéfice avant impôts	143	831	- 333	- 355	- 476
Charges d'impôts sur le résultat	- 62	- 168	8	52	44
Bénéfice net de la période	81	663	- 325	- 303	- 432
Bénéfice net revenant aux intérêts minoritaires	-	-	-	-	-
Bénéfice net revenant aux actionnaires	81	663	- 29.351	- 303	- 432
Résultats sur cessions	-	-	- 29.026	-	-
Bénéfice net avant résultats sur cessions	81	663	- 325	- 432	- 432
Bénéfice net après éliminations	78	658	- 321	- 294	- 433

Annexe 5 : Données d'encaissement comparables

Données sur l'encaissement semestriel

(en EUR millions)

	2009	2008	Écart	2° S 2009	2° S 2008	Écart
Par segment						
AG Insurance						
Primes brutes émises	4.769	4.077	17%	2.318	1.754	32%
Contrats de placement sans élément de participation discrétionnaire	583	740	-21%	288	368	-22%
Encaissement brut en vie	5.352	4.817	11%	2.606	2.122	23%
Primes brutes émises en non-vie	1.515	1.465	3%	707	691	2%
Encaissement total d'AG Insurance	6.867	6.282	9%	3.313	2.813	18%
Fortis Insurance International						
Primes brutes émises	1.826	1.719	6%	928	972	-5%
Contrats de placement sans élément de participation discrétionnaire	2.187	2.383	-8%	1.293	927	39%
Encaissement brut en vie	4.013	4.102	-2%	2.221	899	17%
Primes brutes émises en non-vie	1.139	1.228	-7%	562	594	-5%
Encaissement total consolidé	5.152	5.330	-3%	2.783	2.493	12%
Coentreprises non consolidées, prises en compte à 100%	3.773	3.010	25%	1.792	1.441	24%
Encaissement total de Fortis Insurance International	8.925	8.340	7%	4.575	3.934	16%
Encaissement total de Fortis	15.792	14.623	8%	7.888	6.748	17%
Par type						
Vie						
AG Insurance	5.352	4.817	11%	2.606	2.122	23%
Fortis Insurance International						
Entièrement consolidé	4.013	4.102	-2%	2.221	1.899	17%
Coentreprises non consolidées, prises en compte à 100%	3.392	2.672	27%	1.624	1.284	26%
Encaissement total en vie	12.756	11.591	10%	6.451	5.305	22%
Non-vie						
AG Insurance	1.515	1.466	3%	707	691	2%
Fortis Insurance International						
Entièrement consolidé	1.139	1.228	-7%	562	594	-5%
Coentreprises non consolidées, prises en compte à 100%	382	337	13%	168	157	7%
Total des primes brutes émises en non-vie	3.036	3.031	0%	1.437	1.442	0%
Encaissement total de Fortis	15.792	14.623	8%	7.888	6.748	17%

Annexe 6 : Encaissement par région

Chiffres clés par région

en EUR millions

	% de participation	Encaissement brut - vie					Encaissement brut - non-vie					Total				
		2009	2008	2° S 2009	2° S 2008	1er S 2009	2009	2008	2° S 2009	2° S 2008	1er S 2009	2009	2008	2° S 2009	2° S 2008	1er S 2009
Belgique	75%	5.352	4.817	2.606	2.123	2.746	1.515	1.465	707	692	808	6.867	6.283	3.313	2.815	3.554
Royaume-Uni	100%	10	1	7	1	3	903	954	454	470	449	913	955	461	471	452
Europe		3.706	3.819	2.059	1.753	1.648	236	214	108	98	128	3.939	4.033	2.166	1.851	1.776
Portugal	51%	2.163	2.238	993	1.032	1.170	214	192	101	91	113	2.377	2.430	1.094	1.123	1.283
France	100%	335	433	182	179	153						335	433	182	179	153
Luxembourg	50%/100%*	1.102	1.033	830	483	273	22	22	7	7	15	1.122	1.055	837	490	288
Ukraine	100%	2	4	1	1	1						2	4	1	1	1
Allemagne	100%	41	29	24	16	16						41	29	24	16	16
Turquie	100%	62	82	28	42	35						62	82	28	42	35
Asie		3.689	2.955	1.780	1.429	1.909	382	337	168	157	214	4.071	3.292	1.948	1.586	2.123
Entités consolidées																
Hong Kong	100%	297	282	156	145	141						297	282	156	145	141
Coentreprises non consolidées prises en compte à 100%																
Malaisie	31%	498	435	224	199	274	293	269	123	114	170	791	704	347	313	444
Thaïlande	31%/12%	456	358	224	183	232	89	68	45	43	44	545	426	269	226	276
Chine	25%	2.371	1.850	1.142	879	1.229						2.371	1.850	1.142	879	1.229
Inde	26%	67	30	34	23	33						67	30	34	23	33
Autres								61		26			61		26	
Fortis																
Re- Insurance	100%							61		26			61		26	
Total général		12.756	11.592	6.452	5.306	6.306	3.036	3.031	1.437	1.443	1.599	15.790	14.624	7.888	6.749	7.905

Annexe 7 : Capitaux propres nets tangibles

Capitaux propres nets tangibles de Fortis

en EUR millions

	2009	2008
Capitaux propres revenant aux actionnaires	8.350	6.795
Réévaluation de l'immobilier à la juste valeur	473	526
Goodwill	- 1.410	- 531
VOBA (Value of Business Acquired – valeur actuelle des bénéfices futurs)	- 487	- 549
CAD (Coûts d'acquisition différés)	- 508	- 421
Autres (notamment, contrats de gestion de parking)	- 240	- 287
Goodwill, CAD, VOBA relatifs aux intérêts minoritaires	396	319
Ajustement fiscal sur CAD, VOBA & Autres	251	170
Total des capitaux propres nets tangibles	6.825	6.022

Annexe 8 : Passifs éventuels

Le texte présent forme intégralement partie des États financiers intermédiaires et des Comptes annuels, publiés séparément.

Comme toute autre institution financière, Fortis est impliqué, en tant que partie défenderesse, dans de nombreux dossiers d'indemnisation, litiges et actions en justice découlant du cours normal de ses activités qui, depuis la cession des activités bancaires en octobre 2008, se limitent aux activités d'assurance.

En outre, à la suite des événements intervenus entre mai 2007 et octobre 2008 (augmentation de capital et acquisition d'éléments d'ABN AMRO en octobre 2007, annonce de l'accélération du plan de solvabilité en juin 2008, cession des activités bancaires et des activités néerlandaises d'assurance en septembre et en octobre 2008), Fortis est impliqué, et pourrait l'être à nouveau, dans un certain nombre d'actions en justice ainsi que d'enquêtes administratives et pénales en Belgique, aux Pays-Bas et aux États-Unis. Certaines de ces enquêtes pourraient se traduire pour Fortis par des passifs futurs substantiels mais actuellement impossibles à quantifier.

Bien que certaines enquêtes et procédures judiciaires en cours n'aient pas engendré de risque financier (important) immédiat pour Fortis, on ne peut exclure qu'elles puissent générer ultérieurement une incidence négative. Tel est le cas pour (i) les enquêtes menées par les experts désignés par le tribunal en Belgique et aux Pays-Bas, qui ont été chargés de présenter un rapport sur les transactions conclues en septembre et en octobre (pour les experts belges) et sur le financement de l'offre sur ABN AMRO, les déclarations publiques de Fortis depuis l'offre sur ABN AMRO et sur les transactions intervenues en septembre et en octobre (pour les experts néerlandais) et (ii) les enquêtes menées par les autorités de contrôle aux Pays-Bas (AFM – Autorité des marchés financiers) et en Belgique (CBFA – Commission bancaire, financière et des assurances), ainsi que l'enquête pénale en cours en Belgique.

Le 5 février 2010, l'AFM a imposé une amende à Fortis SAVV et à Fortis N.V. d'EUR 576.000 pour infractions à la loi néerlandaise de supervision financière (« Wet op het financieel toezicht »). L'AFM prétend que, le 5 juin 2008, certaines déclarations auraient été incorrectes ou trompeuses quant à la solvabilité de Fortis et que, le 14 juin 2008, Fortis aurait dû faire savoir publiquement que les conditions imposées par la Commission européenne (dans le contexte de la reprise d'ABN Amro) impliquaient que les

objectifs financiers de 2008 et des années ultérieures ne pouvaient être atteints sans mesures supplémentaires. Dès lors, pour la période entre le 5 et le 25 juin 2008 inclus, certains investisseurs pourraient prétendre qu'ils ont négocié sur la base d'informations qui ne seraient pas totalement correctes. Toutefois, Fortis conteste ces allégations d'infraction et a fait appel de la décision de l'AFM.

Toute conclusion négative quelconque découlant de ces enquêtes peut engendrer de nouvelles procédures contre Fortis, y compris des actions en dommages et intérêts contre Fortis ultérieurement. Cela peut en particulier être le cas des conclusions de l'AFM qui – hormis l'hypothèse où Fortis obtiendrait gain de cause dans son appel – ont déjà incité cette instance à imposer une amende comme décrit ci-dessus.

Des procédures judiciaires en cours à l'encontre de Fortis en Belgique, aux Pays-Bas et aux États-Unis exposent Fortis à un risque de condamnation à payer des dommages et intérêts aux actionnaires pour des pertes qu'ils ont encourues depuis septembre 2007 :

diverses actions en justice ont été intentées par des actionnaires individuels et par des associations d'actionnaires en Belgique et aux Pays-Bas, réclamant (i) l'annulation des décisions prises par le Conseil d'Administration de Fortis en septembre et octobre 2008 ou le paiement d'indemnités compensatoires et/ou (ii) le paiement de dommages et intérêts sur la base d'allégations de communication trompeuse et/ou d'abus de marché commis par Fortis pendant la période allant de mai 2007 à octobre 2008. Il s'agit notamment :

- ♦ de la procédure intentée devant le Tribunal de Commerce de Bruxelles par une série d'actionnaires individuels représentés par Me Modrikamen ; la demande de mesures provisoires contre Fortis a été rejetée le 8 décembre 2009 et Me Modrikamen a annoncé qu'il poursuivrait alors la procédure de fond ;
- ♦ de la procédure intentée par un certain nombre de particuliers rassemblés autour de Deminor International, en cours devant le Tribunal de Commerce de Bruxelles ;
- ♦ de la procédure intentée par VEB et Deminor devant le Tribunal de Commerce d'Amsterdam ainsi que de la procédure intentée par des actionnaires individuels représentés par Me De Gier devant le Tribunal de Commerce d'Amsterdam ; toutes ces procédures sont encore en cours ;

- ◆ de la procédure intentée par une série d'actionnaires individuels représentés par Me Bos devant le Tribunal d'Utrecht, qui est également encore en cours. Dans ce contexte, plusieurs anciens administrateurs et hauts dirigeants de Fortis ont demandé au tribunal de reconnaître l'obligation de Fortis, en vertu des accords conclus sur les conditions de départ en 2008 et /ou du droit civil néerlandais, d'exempter ces personnes de tous dommages à payer par suite de ou en lien avec les procédures judiciaires intentées contre elles et découlant de leur fonction dans le groupe Fortis. Fortis conteste la validité des obligations d'exemption légale ou contractuelle mentionnées.
- Une action collective (class action) en dommages et intérêts a été intentée devant la US District Court du Southern District de New York, sur la base d'allégations d'infractions à la législation financière commises durant la période du 17 septembre au 14 octobre 2008. Cette action a été rejetée le 18 février 2010 pour défaut de compétence de la juridiction et fait l'objet d'un appel.

Le fait que l'une de ces actions déboucherait sur l'annulation des décisions ou d'une partie des décisions prises par le Conseil d'Administration de Fortis et des accords en découlant (ce qui est hautement improbable, notamment dans la mesure où Me Modrikamen a annoncé qu'il renoncerait à cette revendication et où Deminor n'a pas formulé une telle revendication), aurait des conséquences sur la situation financière de Fortis, qui ne peuvent être quantifiées à l'heure actuelle. Dans l'hypothèse où l'une des décisions judiciaires condamnerait Fortis à payer des dommages et intérêts, cela pourrait avoir une incidence négative importante sur sa situation financière.

Concernant les procédures judiciaires intentées contre Fortis et Fortiflux par des investisseurs dans le cadre de l'instrument FRESH émis en 2002, Fortis reste convaincu, après consultation de ses conseils, que sa position légale est saine et n'est pas susceptible d'être valablement contestée en justice.

Sans préjudice de tout commentaire spécifique énoncé ci-avant, eu égard aux nombreuses étapes des procédures et enquêtes en cours, à leur nature évolutive, aux incertitudes qui leur sont inhérentes et à leur complexité, le management n'est pas à même de déterminer si une revendication ou demande à l'encontre de Fortis dans le cadre de ces procédures et enquêtes sont sans fondement ou peuvent être valablement défendues, ou si l'issue de ces revendications ou demandes peut ou non résulter en une perte significative dans les comptes annuels consolidés de Fortis.

En 2008, les sociétés mères de Fortis ont accordé à certains anciens dirigeants et administrateurs, au moment de leur départ, une clause contractuelle d'indemnisation couvrant des frais de défense et, dans certains cas, également les conséquences financières de toute décision judiciaire, dans l'hypothèse où des procédures en justice seraient intentées contre ces personnes sur la base de leurs mandats exercés pour la société. A l'égard de certaines de ces personnes, Fortis conteste la validité de ces engagements d'indemnisation pour ce qui concerne la couverture des conséquences financières de décisions de justice.